

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

**Date de la convocation
et affichage: 17 février 2012**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 7 mars 2012**

**Nombre de membres
en exercice : 17**

**Date d'affichage à la porte de la
Mairie : 7 mars 2012**

L'an deux mil douze, le 21 février à dix huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de M. Dominique BLANC, Maire, assisté de Martine POIGNONNEC, M. Georges BREZELLE, Mme Mariannick KERVOELEN, M. William ABBEST, Mme Isabelle QUERE et M. Bernard OLIVER, Adjoints.

Etaient présents : M. Mathieu TANON, Melle Céline THORAVAL, Mmes Jeanne LUCAS, Frédérique GIRARDET, MM. Alain LORANT, Yves NEANT, Mme Annick CLERE et M. Patrick LE CHEVOIR.

Absents représentés :

Mme Pascaline VEDRINE donne pouvoir à Madame Mariannick KERVOELEN,
Mme Sylviane BRE donne pouvoir à M. Alain LORANT.

Madame Annick CLERE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 15

Représentés : 2

Votants : 17

PROCES VERBAL

Le Maire :

Je vous propose tout d'abord d'approuver notre ordre du jour.

Nous avons à l'ordre du jour : le budget du cinéma, ensuite le lancement d'un marché de prestation de service, qui était le point n° 5 sur notre ordre du jour initial, ensuite l'examen des subventions, alors ce sont les points 17, 18, 19 et 20 de l'ordre du jour initial, c'est-à-dire subvention à l'office de tourisme, subvention au CCAS, subvention contrat d'association école privée Notre Dame de la Ronce, subventions 2012 aux associations. Une fois ces subventions approuvées, nous reviendrons au budget principal que nous avons voté, là je pense à la section fonctionnement, pour pouvoir le voter globalement en intégrant à la fois la subvention de la ville sur le budget cinéma, s'il est voté, et les subventions que je viens de citer si elles sont votées. Une fois ce budget ville section fonctionnement adopté, si il l'est, nous reviendrons au point 21 jusqu'au point 31 dans l'ordre du jour initial. C'est-à-dire les tarifs 2012, la convention ciné Saint Ké, le transfert du gymnase du lycée la Closerie, les travaux d'encrochements sur l'esplanade notre Dame des Flots, l'acte de cession d'un terrain, la convention d'adhésion à l'association pour la gestion du groupement des commandes publiques, la taxe sur la consommation d'électricité, le fonds d'aide aux jeunes, la modification de la façade de l'accueil de loisirs, remboursement de frais dossier FISAC et les questions diverses.

Approuvez-vous cet ordre du jour ?

Monsieur le Maire fait procéder au vote. L'ordre du jour tel que présenté est approuvé à l'unanimité.

Madame KERVOELEN : Monsieur le Maire, sur le mode de vote du budget, nous votons comme la fois dernière ? par ligne, par article ?

Monsieur le Maire : Nous n'allons pas reprendre le budget principal dans l'intégralité puisque nous l'avons déjà examiné. Simplement ce que nous allons faire c'est prendre maintenant le budget cinéma. On peut reprendre le budget cinéma ligne par ligne, ce n'est pas un problème, c'est comme vous le souhaitez, ou bien faire des remarques sur les éléments des différents budgets que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ensuite, nous reprendrons les points à l'ordre du jour concernant les subventions pour rebondir sur le budget principal avec un vote qui portera donc uniquement sur les points qui doivent être complétés. En ce qui concerne le budget cinéma...

Monsieur TANON : Je voudrais faire aussi un commentaire avant.

Monsieur le Maire : oui. Est-ce que cela a un lien avec le budget cinéma ?

Monsieur TANON : oui. C'est une déclaration à propos du cinéma. Avant d'entamer le débat sur le budget du cinéma, je voudrais faire part au conseil de mon indignation sur la manipulation perpétrée par deux adjoints. En effet, Georges

BREZELLEC et William ABBEST ont interpellé la presse avant le conseil pour injecter de fausses informations. Ils ont annoncé en référence au budget prévisionnel du cinéma que les salaires étaient par exemple de 4.724 € pour le directeur, or c'est faux le salaire net ne serait que de la moitié. Alors on a bien annoncé « tout compris » mais la population n'a retenu que cela comme salaire. C'est très dévastateur. En effet, annoncer des salaires quasiment deux fois plus élevés est une manipulation classique, il n'y a pas qu'à Saint Quay que cela se fait. Et c'est indigne car on voit bien que le genre de réactions que cela provoque et a provoqué. Annoncé, qu'après étude sérieuse le candidat a fourni un dossier solide garantissant la qualité de programmation et de service, que le postulant a donné toutes garanties, c'est faux. Je me demande où ces adjoints ont été cherché cela. L'offre de Boucheron a été rejetée d'un avis mitigé et argumenté de la commission DSP, mitigé parce qu'il y a eu deux voix pour et deux voix contre dont celle du maire. Elle a été rejetée en raison des insuffisances avérées de sa proposition. Le Maire a pris une décision qui était statutairement de sa responsabilité et il s'en est clairement justifié. L'inverse aurait pu le mettre à mal. Il y a l'idée que la conséquence serait que nous devons faire des arbitrages sur les investissements, jeudi dernier, les mêmes adjoints ont délibérément proposé des accroissements de dépenses sur des sommes évaluées par le directeur technique qui savait ce qu'il faisait. Pourquoi lui imposer des dépenses supplémentaires qu'il n'a pas sollicitées et élever le budget de manière bien supérieure à l'impact du cinéma. C'est incohérent. Je considère mon intervention comme une sorte de droit de réponse et souhaiterais que la presse y donne suite. Je m'insurge contre des pratiques qui consistent à utiliser la presse pour externaliser le débat de manière non démocratique, le spectacle au conseil est suffisamment affligeant pour ne pas l'exporter. D'autre part, ce qui s'est passé jeudi, je voudrais dire plutôt vendredi entre minuit et minuit trente me semble être un déni de démocratie. Il y a eu pendant une demi-heure un certain nombre de questions, certains inquisitrices et hostiles, le maire y a systématiquement répondu de manière factuelle et donné toutes les explications. Cela n'a pas suffi, les questions ont dérapé sur les sujets personnels qui n'avaient rien à voir avec le débat, qui n'avait plus grand-chose de démocratique à vrai dire. Au bout d'une demi-heure, le maire a posé la question du vote, des adjoints et des conseillers hostiles se sont levés, sans quorum le vote n'a pas eu lieu. Ce n'était pas un vote négatif, c'était une fuite. La presse a annoncé qu'aujourd'hui il s'agissait de reprendre le fil du conseil interrompu en raison de l'heure tardive, merci de sa bienveillance, d'avoir été aussi gentille. Les conseillers ont eu plusieurs jours pour continuer à s'informer et certains d'ailleurs l'ont fait. Pour ma part, je suggère au maire qu'il demande la démission de tous les conseillers et provoque de nouvelles élections pour que la population juge et tranche si le budget n'était pas voté. Il y en a assez de tant d'indécence. Cela donne une image épouvantable. C'est d'autant plus stupide qu'à bien y regarder il s'agit de problèmes d'égo alors que dans la pratique les dossiers qui intéressent la ville avancent discrètement, normalement grâce aux agents et élus qui font leur travail. Le conseil n'est que la partie visible de l'iceberg.

Le Maire : qui veut prendre la parole ?

Monsieur LORANT : je me suis renseigné au niveau des contrats qui ont été passés, janvier, février et mars. En ce qui concerne M. LECOEUR, à lui seul, son indemnité est de 3.950 € HT, pour 1216 entrées de cinéma au mois de janvier, puisque nous avons les chiffres, soit grosso modo 3 € pour Monsieur LECOEUR sur un billet de cinéma ; février, compte tenu du record de janvier, nous passons à 6.600 € HT, contrat qui a été signé par Monsieur le Maire ; par contre sur mars il y a un contrat à présent qui est en cours, qui n'est toujours pas validé par Monsieur le Maire, dont le montant est de 4.350 €, qui donc logiquement doit passer au conseil municipal puisque Monsieur le Maire n'a plus de délégation qu'à hauteur de 3.000 €. Donc les chiffres donnés par Georges BREZELLEC à la presse étaient bons Mathieu.

M. TANON : relisez la presse.

Monsieur le Maire : en ce qui concerne les factures de janvier février mars, elles sont d'un montant variable tout simplement parce qu'elles correspondent à un nombre de séances qui ne sont pas du tout du même impact. En effet, janvier il n'y a pas de vacances scolaires donc avec 36 séances et 2 séances scolaires, en février il y avait 65 séances du fait des vacances, avec 2 séances scolaires également et en mars 42 séances sont prévues avec 2 séances scolaires. Et on verra tout à l'heure pour avril, il y en a 69 prévues du fait également des vacances scolaires.

Monsieur ABBEST : Bonsoir à tous. J'ai bien noté l'intervention de notre collègue Mathieu TANON et l'indignation, je suis bien placé pour le dire, je crois que je n'ai pas de leçon à recevoir. Par contre je vais présenter ce soir sous un aspect permettant d'avancer dans cette situation, je ne modifierai pas mon intention, voilà ce que je pense en quelques lignes de tout ça. Au conseil municipal de jeudi dernier, nous avons la relance d'une nouvelle DSP car nous estimons que celle en cours qui a été abusivement interrompue n'est pas arrivée à son terme. En effet, depuis 2010 nous nous sommes opposés effectivement à un fonctionnement en régie car nous estimons que ce n'est pas notre rôle premier de gérer ce type d'équipement local d'un intérêt dépassant le champ de la commune, d'un coût de fonctionnement, quoique vous puissiez dire Mathieu TANON, très onéreux et étant supporté uniquement par nos finances publiques. Par contre, à la lecture du budget primitif 2012, nous constatons que nous avons été partiellement entendus et que l'exploitation de ce cinéma sous condition de l'élaboration d'un cahier des charges par une commission ad hoc et dûment approuvé par le conseil municipal pourrait être confiée à une société privée, gestionnaire de son activité et de son personnel, de façon à laisser l'autonomie à cette société privée et à nous dégager de charges, de lourdes charges, qui sont difficiles à supporter. Je dirais que si ces conditions sont réunies et garanties ce soir,

qu'il y a prise en compte des modifications du budget primitif dont je parlais, le problème est quand même très sérieusement à la fois compris interprété et de nature à pouvoir donné un avis différent sur le sujet. Donc avant d'attaquer comme cela d'une façon très virile et je dirais presque méchante, s'il avait été attendu que je me sois d'abord exprimé, peut-être que vous auriez pu changer d'idée.

M. TANON : Une toute petite réponse, non, ça n'aurait rien changé, ce qui a été dit dans la presse a été dit et ça on ne peut pas le retirer et c'est des fausses allégations. Mais pourquoi est-ce que ça serait insupportable d'avoir une régie pour le cinéma, qui est un outil dont on est fier, qui peut être multi disciplinaire etc... et que la régie ne serait pas applicable pour le centre des congrès, pour l'école de musique, pour le pôle nautique, pour la piscine de la communauté de Communes, il y a un côté militant qui m'étonne.

M. ABBEST : On va arrêter pour ce côté militant parce qu'il y a des termes que je n'accepte pas et il faudrait revenir un peu en arrière par rapport, notamment puisque vous m'avez cité, à ma situation au sein de ce conseil municipal, aux attaques que j'ai pu avoir par le maire et au fait que je sois toujours présent pour défendre l'intérêt collectif. J'aimerais quand même bien qu'on s'en souvienne. Vous pouvez pouffer mais ce n'est pas grave.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons aborder maintenant le point à l'ordre du jour qui nous concerne, le budget cinéma.

Je reviens sur les données de base qui ont fourni la matière première pour le construire. Donc en moins de 4 mois, puisque l'ouverture date du 19 octobre 2011, nous avons enregistré 11.000 entrées, 950 abonnés et les recettes totales ont représenté 95.000 €. Dans le budget 2012 à titre de comparatif tout simplement ces recettes pour l'ensemble de l'année 2012 représenteraient 185.000 €. Les hypothèses qui sont retenues sont, d'une part en ce qui concerne les tarifs, le maintien des tarifs actuels jusqu'au 1^{er} juillet, ce qui donnerait un revenu moyen par ticket de 5.80 € TTC. Une augmentation de tarifs en juillet, donc au 1^{er} juillet de 50 centimes. C'est-à-dire que la carte d'abonnement passerait de 5 € à 5.50 € en ce qui concerne chaque billet puisqu'il y en a 10 par carte cela fait donc 50 à 55 €, le tarif plein lui passerait de 7.50 € à 8 €, le tarif réduit de 6 € à 6.50 € et le reste ne bouge pas que ce soit les cartes d'abonnement ou cartes à puce pour les cartes d'abonnement et la location des lunettes pour la 3 D. l'hypothèse d'entrées pour ce budget, cela est important, on retient 30.000 entrées en 2012, c'est l'hypothèse sachant que nous aurions, c'est un travail également de prévisions, 12.000 entrées de janvier à juin et 18.000 de juillet à décembre. Là ça nous ferait au second semestre une recette moyenne par billet de l'ordre de 6.10 €. Voilà les hypothèses qui fondent le budget. En ce qui concerne le cinéma, je rappelle les engagements quand même que nous avons. Nous avons eu, cela c'est important de le rappeler, une subvention de 200.000 € du Centre National du Cinéma, pour réhabiliter ce cinéma. Je rappelle que cette subvention même si elle est à destination ou plutôt d'utilité de réhabilitation, c'est-à-dire de travaux, son objectif, vu du Centre National du Cinéma, c'est pour ouvrir la salle. Pourquoi ? parce que sur chaque ticket le CNC touche une subvention ou tout du moins une partie. Donc si nous fermions la salle, ce qui serait le cas au cas où le budget ne serait pas voté, nous serions obligés de rembourser ces 200.000 € de subvention. Ceci n'obstant d'éventuelles demandes de la part des autres institutions qui ont subventionné la réhabilitation, c'est-à-dire le Conseil Régional de Bretagne qui je rappelle nous a accordé une subvention de 135.000 € plus une subvention de 16.000 € pour les équipements numériques. Et le Conseil Général 45.000 €. Nous avons de la DRAC au titre des frais supplémentaires dus au fait que le cinéma est inscrit une subvention de 6.000 €. Nous avons d'autres engagements qui eux sont d'ordre je dirais de fonctionnement. C'est-à-dire que vis-à-vis de l'Education Nationale et du CNC nous avons les engagements de projections avec les établissements scolaires, le lycée La Closerie, le collège Stella Maris, le groupe scolaire Les Embruns, on a eu déjà de nombreuses séances qui ont été réservées, l'école Notre Dame de la Ronce et l'établissement de Kerbeaurieux, ça c'est un programme soutenu par l'Education Nationale, le Département et le CNC. Et puis bien sûr les engagements des 950 abonnés, cela représente une somme de 27.500 € et puis des engagements à venir, ceux-là sont actuellement en cours d'étude donc ce ne sont pas des engagements formels, ce sont des engagements futurs concernant la publicité, puisque la régie publicitaire est en train de se mettre sur pied, elle est à l'étude, c'est assez compliqué mais elle implique évidemment une certaine stabilité de la permanence de ce cinéma. En ce qui concerne le côté diffusion, des contacts ont été pris avec des distributeurs pour des contenus alternatifs vous le savez théâtre, ballets, opéras et ces conventions évidemment nous sont proposées. Il faut là aussi une certaine stabilité. Sans parler de Ciné Saint Ké, la création d'une animation culturelle par la création d'un ciné club, nous examinerons d'ailleurs tout à l'heure la convention que nous propose Ciné Saint Ké, et en ce qui concerne le programmeur, nous avons des engagements ainsi qu'avec les distributeurs qui nous ont fait confiance, en tout cas les distributeurs sont souvent internationaux et le programmeur a vraiment user de sa capacité, de son pouvoir de conviction pour obtenir des distributeurs des sorties de films, sorties nationales, pour une salle qui vue des Etats-Unis ou d'Angleterre ou d'autres pays est quand même un petit peu, je dirais, réduite. Arriver à avoir des sorties nationales, pour une salle de 160 personnes, c'est quand même un bon travail dont on peut se féliciter de la part du programmeur. Voilà pour les données, maintenant en ce qui concerne le budget, il avait été présenté jeudi dernier certains élus ont souhaité rencontrer Philippe LOUESDON, notre Directeur Général, vendredi et puis encore hier, lundi pour faire des propositions et je note que la proposition principale concerne le poste « achat de prestation de service » donc qui serait abaissé, il s'agit en fait des frais que nous aurions à payer à un prestataire pour lequel nous allons lancer un marché public, si vous l'acceptez bien sûr, qui serait non plus de 82.000 € mais de 67.000 €. Maintenant on peut reprendre poste par poste les dépenses si vous le souhaitez.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

M. BREZELLEC : Je voudrais juste faire une remarque sur la réunion qu'on avait prévue avec le DGS. Ca concernait ce poste 611, cela concernait aussi les subventions d'investissements que, moi je trouvais dommage qu'elles ne soient pas mises, et là j'ai vu qu'elle était mise au budget primitif, parce que quand on peut en avoir une c'est dommage de ne pas la mettre. Cela évite qu'il y ait une trop grosse subvention de la commune. La remarque à tout le monde, c'est un budget primitif et que ce n'est qu'un budget primitif et qu'il sera toujours temps si besoin était à un moment ou un autre de faire des modificatifs, dans un sens ou dans l'autre d'ailleurs, et puis moi surtout avant qu'on passe au vote j'aimerais avoir quelques précisions sur la méthode. Pour moi c'est important comme l'a dit William ABBEST tout à l'heure, est-ce que le prestataire de service sera choisi par le conseil municipal ou pas, contrairement à une DSP, enfin celle qui était en cours, est-ce que la commission va être désignée par le conseil municipal ou est-ce que c'est la commission d'appel d'offres qui va décider, enfin connaître quelque peu la méthode et qu'il y ait un engagement ce soir parce que cela change beaucoup de choses et puis noter aussi comme l'a fait William ABBEST tout à l'heure qu'on est sur une gestion qui est ni privée ni publique qui est à mi-chemin entre une régie et une DSP et qui peut donc servir de base et de référence.

Le Maire : je vais tout d'abord préciser, puisque je n'avais pas terminé la présentation, que sur la section investissements de ce budget, il est proposé d'une part l'acquisition de 2 écrans dynamiques qui seraient les bienvenus au cinéma parce qu'on peut passer non seulement des informations utiles comme par exemple le nombre de places qui reste lorsqu'un film a beaucoup de succès ou le tournage en boucle d'un film qui va sortir les jours suivants et qui donc pourrait être présenté de cette façon, voire même de la publicité également pour les commerçants de Saint Quay ou d'autres. Il y a également l'acquisition d'un coffre fort, parce que vous savez que malheureusement notre cinéma a fait l'objet comme l'office de tourisme d'une intrusion et le coffre fort a subi des dégâts, là il s'agit de 4.000 € pour avoir un coffre fort qui serait plus costaud, et puis d'un distributeur de boissons confiseries 3.590 € parce qu'il peut rapporter pas mal d'argent et donc impactera des recettes du budget de fonctionnement. En ce qui concerne maintenant les modalités du marché, je propose qu'on en parle juste après le budget cinéma. Mais je peux en dire un mot tout de suite. Sur le marché de prestation de service, je propose que nous constituions une commission et que celle-ci puisse examiner à la fois les offres, les analyser, un peu comme la commission de DSP, et que ce soit cette commission qui puisse présenter les éléments des candidatures au conseil municipal. C'est ce qui me semble le plus transparent et le plus logique.

M. BREZELLEC : c'est le conseil municipal qui tranche et qui vote pour cette prestation en définitive.

Le Maire : Cela me paraîtrait bien après que la commission ad hoc ait fait le travail. C'est-à-dire que ce ne soit pas le conseil municipal qui comme la dernière fois repasse une commission finances sur tous les postes de budget mais qu'il y ait une commission qui reçoive les offres, qui les analyse, qui les compare, qui fasse une note de synthèse avec l'aide bien sûr de Philippe LOUESDON, le directeur général, et qu'ensuite des propositions soient faites par cette commission au conseil municipal et le conseil municipal tranchera.

M. BREZELLEC : Même principe qu'une commission d'appel d'offres M. LOUESDON. C'est la même chose en fait.

M. LORANT : Pour le même résultat que la DSP. C'est la même commission exactement que pour

M. BREZELLEC : Ecoute, je pose une question Alain, tu peux en poser une. Moi je pose celle-là, la commission d'appel d'offres pour les travaux cela marche très bien et il n'y a pas de raison que cela ne marche pas pour autre chose.

M. LOUESDON : C'est exactement la même chose.

M. BREZELLEC : Merci, je crois que c'est important, cela permet de la transparence et d'aller de l'avant.

Le Maire : absolument et c'est pour cela que je vous propose de la créer au point suivant lorsque nous allons parler de cela.

M. NEANT : Je voulais juste signaler qu'on avait besoin aussi d'un objectif pour le projecteur 35 mm parce qu'on a agrandi l'écran de 6 à 9 mètres. On a vraiment besoin de cet objectif qui nous a été facturé alors qu'on pensait l'avoir gratuit. Malheureusement non. Tout le reste a été gratuit sauf l'objectif de 35 mm. Il s'agit d'un montant de 1.110 €.

Mme POIGNONNEC : Il est noté d'ailleurs en investissement.

M. LORANT : La ligne 6283 « Frais de nettoyage des locaux », pouvez-vous m'expliquer comment on est passé de 22.700 ensuite à 17.000 et maintenant à 12.000. Ne pourrions-nous pas passer à 8.000 ça serait pareil.

M le maire : cette question vous me l'aviez déjà posée, j'ai déjà répondu mais je vais à nouveau y répondre. Nous avons au départ, c'est-à-dire lorsque nous avons ouvert le cinéma, passé un contrat de l'ordre, de mémoire, de 22.000 € avec une

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

entreprise après un appel d'offres. Il se trouve que d'une part vous n'aviez pas souhaité voter le pop corn, chacun vote comme il le souhaite, et donc cela est un élément évidemment important du nettoyage. Deuxièmement, depuis l'ouverture, on a constaté que qu'on n'avait pas besoin d'autant d'heures d'intervention d'un prestataire et troisièmement j'ai donc, j'avais d'ailleurs prévenu dès le départ que ce contrat était modulable, était souple, demandé au directeur de l'époque de prendre contact avec l'entreprise retenue, Littoral Services, pour abaisser à la fois le coût et le contenu de la prestation. C'est ce qui a été fait et Littoral Services a donné son accord sur le montant que vous voyez inscrit au budget. On a moins souvent de ménage dans cette salle mais on aura donc moins de dépenses sur ce poste.

Sans autres questions Monsieur le Maire présente le budget et propose de voter la section fonctionnement et ensuite la section investissement.

Monsieur LORANT demande que le vote se fasse ligne par ligne.

Mme GIRARDET : on l'a déjà vu jeudi dernier, il n'y a qu'une modification, je ne vois pas l'intérêt de voter ligne par ligne.

Monsieur LORANT : Il y a des recettes par exemple sur les opéras ballets. Cela me gêne un peu parce qu'on a une recette nette exploitant de 6 € par contre en face de cela on n'a rien au niveau des dépenses. Si on paie un spectacle 15 € je voudrais qu'on m'explique, parce que pour payer 15 € il faudra mettre le ticket à 21 €. Alors est-ce qu'on aura 4 spectateurs par séance, je crains.

M. NEANT : comment tu peux savoir des choses comme cela alors que de toute façon pour le moment on a juste évoqué cela. Si on veut avoir une visibilité pour les spectacles futurs et les mettre en place, il faut bien voter. Il faut quand même que tu sois raisonnable Alain, c'est ridicule.

M. LORANT : je pose une question.

M. BREZELLEC : il faut poser la question si on vote le budget ligne par ligne et puis voilà. Je crois que c'est ce qu'il y a de plus simple.

Le maire : absolument. Alors qui souhaite voter le budget ligne par ligne ?

Une majorité d'élus ne le souhaite pas.

Monsieur le Maire passe alors au vote par section.

Délibération n° 12-21/02-01

Budget annexe Cinéma Arletty – Budget Primitif 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget annexe Cinéma par article pour l'exercice 2012. Ce projet s'établit comme suit :

En fonctionnement :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	
6061 Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	10 500,00
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 000,00
6064 Fournitures administratives	500,00
6068 Autres matières et fournitures	3 000,00
607 Achats de marchandises	2 500,00
611 Sous traitance générale	67 000,00
6135 Locations mobilières	84 500,00
6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers	2 500,00
61558 Entretien et réparation sur autres biens mobiliers	1 200,00
6156 Maintenance	1 500,00
6161 Primes d'assurance/multirisques	1 000,00
618 Divers services extérieurs	250,00
6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs	200,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

6228 Diverses rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000,00
6231 Annonces et insertions	1 000,00
6237 Publications	5 000,00
6238 Divers	1 000,00
6248 Transports divers	3 000,00
6262 Frais de télécommunications	4 000,00
627 Services bancaires et assimilés	800,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	12 000,00
6358 Autres droits	20 000,00
TOTAL 011	228 450,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FR. ASS.	
6332 Cotisations versées au F.N.A.L.	10,00
6336 Cotisations au centre national et aux centres de gestion	200,00
6411 Salaires, appointements, commissions de base	8 820,00
6451 Cotisations à l'URSSAF	2 650,00
6453 Cotisations aux caisses de retraites	320,00
6454 Cotisations aux ASSEDIC	570,00
6475 Médecine du travail	30,00
TOTAL 012	12 600,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023 Virement à la section d'investissement	53 100,00
TOTAL 023	53 100,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
651 Redevances pour concessions, brevets, licences	3 450,00
TOTAL 065	3 450,00
66 CHARGES FINANCIERES	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	31 000,00
TOTAL 66	31 000,00
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT	328 600,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	
706 Prestations de services	190 700,00
707 Vente de marchandises	17 400,00
TOTAL 70	208 100,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	117 700,00
TOTAL 74	117 700,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752 Revenus des immeubles	2 800,00
TOTAL 75	2 800,00

TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT 328 600,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

En investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Op°	Libellé	
Op financière	virement de la section de fonctionnement	53 100,00
	TOTAL	53 100,00
100 CINEMA	Subvention accordée par la Région pour la réhabilitation du Cinéma	16 000,00
	Subventions Autres	10 000,00
	TOTAL	26 000,00
TOTAL RECETTES		79 100,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Op°	Libellé	
Opé financière	Remboursement capital emprunt	50 000,00
	TOTAL	50 000,00
100 CINEMA	Matériel de bureau et matériel informatique	14 200,00
	Autres	9 100,00
	Construction	5 800,00
	TOTAL	29 100,00
TOTAL DEPENSES		79 100,00

Il rappelle que le budget du cinéma est assujéti à la TVA. Les montants inscrits au budget sont donc des montants hors taxes et non TTC.

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 4 ;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget annexe Cinéma pour l'exercice 2012 tel que présenté ci-dessus.**

M. NEANT : Merci à tous pour le vote

Mme POIGNONNEC : ce n'est pas un budget qui te concerne, c'est un budget municipal.....

M NEANT : J'ai bien compris Mme la Première Adjointe, je fais quand même la réflexion, j'ai le droit de temps en temps de parler.

Mme POIGNONNEC : Je suis ravie aussi que le budget soit voté.

M. le Maire : Et bien c'est parfait, si tout le monde est ravi tant mieux.

Délibération n° 12-21/02-02

Cinéma Arletty – lancement d'un marché de prestation de service

La procédure de délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Arletty que le Conseil Municipal du 14 juin 2011 avait décidé de lancer s'est révélée infructueuse. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas engager une nouvelle procédure de délégation de service public et de se donner le temps et les moyens nécessaires pour disposer d'éléments suffisants concernant l'exploitation du cinéma et se prononcer sur son mode de gestion.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Cependant, devant la nécessité d'assurer la continuité du service, il convient de rechercher un prestataire extérieur pour gérer notamment l'organisation des séances et la projection des films jusqu'à la fin de l'année 2012.

Il est donc nécessaire de passer un marché de prestation de service à cet effet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'engager une consultation pour un marché de prestation de service concernant l'organisation des séances et la projection des films au cinéma Arletty jusqu'à la fin de l'année 2012,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.**

Débat :

M. ABBEST : Je reviens simplement sur la déclaration préalable que j'ai faite tout à l'heure qui va dans ce sens.

M. BREZELLEC : puisqu'on est sur le lancement est-ce qu'on peut désigner les personnes qui vont faire partie de la commission puisque ce n'est pas la même que la commission d'appel d'offres.

M. le Maire : oui on peut organiser la désignation de la commission qui examinera ce marché. Il y a 2 possibilités, soit garder l' élu qui se présente tout de suite pour pouvoir participer, soit on dit que tout élu qui souhaite y participer le fait.

Quels sont les volontaires ?

Annick CLERE, Céline THORAVALE, William ABBEST, Georges BREZELLEC, Yves NEANT, Frédérique GIRARDET, Mariannick KERVOELEN, Alain LORANT, Sylviane BRE, en fait c'est tout le conseil sauf Bernard OLIVER, si j'ai bien compris, et Jeanne LUCAS.

Ce que je vous propose c'est de considérer que tous ces élus font partie de la commission et que nous ferons une plénière spécifique sur le sujet. Est-ce que cela vous convient ?

Les élus approuvent cette proposition.

Délibération n° 12-21/02-03

Subvention à l'Office de Tourisme 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme d'un montant de 195.000 €.

Il rappelle que la convention d'objectifs signée entre la Ville de Saint-Quay-Portrieux et l'Office de Tourisme qui a été conclue pour une durée de 4 ans (échéance au 31 Décembre 2014) contient un échéancier de versement prévoyant un acompte de 50 % de la subvention annuelle en début d'année et 50 % en Juin de chaque année. Cet échéancier doit être retracé dans une convention financière et de versement chaque année. Il convient donc d'autoriser le Maire à signer cette convention pour l'année 2012.

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter la subvention de fonctionnement à l'Office du Tourisme, d'inscrire cette dépense à l'article 65737 du budget 2012 et de l'autoriser à signer la convention financière et de versement avec l'Office de Tourisme pour l'année 2012.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu la convention d'objectifs signée avec l'Office de Tourisme ;
- Vu la convention financière et de versement en annexe ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder à l'Office du Tourisme une subvention de fonctionnement de 195.000 € au titre de l'année 2012. Les crédits sont inscrits à l'article 65737 du budget 2012.**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention financière et de versement de la subvention pour l'année 2012.**

Délibération n° 12-21/02-04

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) – SUBVENTION 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil d'augmenter la subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 70 000 €. Les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget 2012.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

Décide à l'unanimité,

D'accorder au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 70.000 € pour l'année 2012. Les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget 2012

Délibération n° 12-21/02-05

Subvention contrat d'association de l'école privée Notre Dame de la Ronce

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération 94-14 du 18 février 1994 et le protocole d'accord signé le 11 mai 1995 concernant la participation de la commune au fonctionnement de l'Ecole Notre Dame de la Ronce. La subvention versée au titre du contrat d'association est évaluée d'après l'ensemble des dépenses de fonctionnement assumé par la commune pour les classes maternelles et élémentaires publiques, de manière à assurer une réelle parité en matière pédagogique. Cette évaluation a été faite conformément notamment à la liste des dépenses éligibles au forfait communal visée par la circulaire n°07-0448 du 06 août 2007.

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté à l'école publique des Embruns. Celui-ci s'élève à 2 207,41 € en maternelle et 497,96 € en primaire. Ce coût moyen est multiplié par le nombre d'élèves domiciliés sur la commune et fréquentant l'école privée Notre Dame de la Ronce, soit 22 élèves en maternelle et 37 élèves en primaire.

Sur ces bases, le montant de la subvention à verser au titre du contrat d'association s'élève à 66 987,54 € pour l'année 2012, sur la base des dépenses constatées en 2011.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu la circulaire ;

Décide à l'unanimité,

- **D'accorder à l'école privée maternelle et primaire Notre Dame de la Ronce une subvention de 66 987,54 € relative au contrat d'association aux écoles privées. Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget 2012.**

Délibération n° 12-21/02-06

Subventions 2012 aux associations

Les subventions aux associations, ont été instruites par les Commissions municipales thématiques. Celles-ci ont étudié les demandes et proposé des montants de subventions dans la limite des enveloppes affectées dans le cadre du budget 2012.

Les conditions de versement des subventions :

- Fonctionnement : la subvention est versée après le vote de la délibération afférente,
- Animation : sauf convention particulière prévoyant un autre mode de versement, la subvention est versée en 2 fois :
 - 50% sur attestation de l'association certifiant que la manifestation aurait bien lieu.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

- Solde éventuel après la réalisation de la manifestation, sur présentation d'une fiche-bilan remplie. Ce solde ne sera versé que si le bilan de la manifestation laisse apparaître un réel besoin d'abondement des comptes de cette dernière et seulement à hauteur de ce besoin
- Investissement : versement en une seule fois, sur présentation de la facture. Si le montant total des factures transmises est inférieur au montant voté, la subvention sera versée uniquement à hauteur du montant total des factures.
- Emploi : versement selon les modalités prévues par convention

Ces dépenses sont inscrites à l'article 6574 du budget 2012.

Les subventions accordées sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

1/AFFAIRES SCOLAIRES	Type	Montant	vote
Lycée La Closerie			
Projet éducatif /Term Bac Pro Découverte Restauration de luxe Paris	Fonctionnement	300,00 €	Unanimité
Projet prévention jeunes sur Sécurité Routière	Animation	300,00 €	Unanimité
Collège Camille Claudel			
Voyages pédagogiques	Fonctionnement	425,00 €	Unanimité

Arrivée de Madame Pascaline VEDRINE

Présents : 16

Représenté : 1

Votants : 17

Ecole Primaire Les Embruns			
Voyage Versailles- Paris	Fonctionnement	425,00 €	Unanimité
Amicale Laïque - Aide au financement des activités périscolaire	Fonctionnement	3 390,00 €	Unanimité
Amicale Laïque CATE - Activités sportives et culturelles à l'école	Animation	960,00 €	Unanimité
Ecole Maternelle Les Embruns			
COOP USEP - Aide au financement des activités périscolaires	Fonctionnement	1 410,00 €	Unanimité
COOP USEP - Renouvellement de livres dans la bibliothèque scolaire -	Equipement	300,00 €	Unanimité
APEL Notre Dame de la Ronce			
Aide au financement des activités périscolaires-tennis	Fonctionnement	2 400,00 €	Unanimité
Voyages scolaires "vivre aux temps des Châteaux Forts"	Fonctionnement	925,00 €	Unanimité
Activités sportives et culturelles à l'école	Animation	960,00 €	Unanimité
APEL Stella Maris			
Organisation de soirée Théâtre	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
Collège Stella Maris			
Voyage dans les Alpes et à Londres	Fonctionnement	475,00 €	Unanimité
AGIR ABCD			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Ateliers lecture Ecole maternelle Embruns et Collège C Claudel	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
Association de Prévention Routière			
Interventions théoriques et pratiques	Animation	150,00 €	Unanimité
Amicale Laïque			
Bibliothèque Enfants	Fonctionnement	500,00 €	Unanimité
TOTAL		13 170,00 €	

2/AFFAIRES SOCIALES	Type	Montant	Vote
A.D.A.P.E.I. 22	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
ACA Leucémie Espoir	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
Alcool Assistance - La Croix d'Or des Côtes d'Armor	Fonctionnement	250,00 €	Unanimité
Association pour la promotion du Sang Bénévole à Binic et en Sud Goelo	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
A.F.D.M.A. Accueil des Familles des Détenus à la Maison d'Arrêt	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
Association des Laryngsectomisés et Mutilés de la Voix	Fonctionnement	50,00 €	Unanimité
APF Association des Paralysés de France	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
APF Association des Paralysés de France	Equipement	100,00 €	Unanimité
Association Sports et loisirs Centre Héli marin	Fonctionnement	50,00 €	Unanimité
AVC22- Accident Vasculaire Cérébral 22	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
C.I.D.F. -Centre d'Information du Droit des Femmes	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
Comité du Secours Populaire Sud Goelo	Fonctionnement	500,00 €	Unanimité
DIAB ARMOR	Fonctionnement	300,00 €	Unanimité
France ADOT 22 (Dons d'organes et tissus humains)	Fonctionnement	200,00 €	Unanimité
JALMALV	Fonctionnement	120,00 €	Unanimité
Les Blouses Roses -animation loisirs à l'hopital	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
Rêves de Clowns	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
Restos du Cœur	Fonctionnement	750,00 €	Unanimité
Secours Catholique	Fonctionnement	400,00 €	Unanimité
UNAFAM	Fonctionnement	205,00 €	Unanimité
TOTAL		3 975,00 €	

3/CULTURE	Type	Montant	Observations
Activités Club Quinocéens			
Achat d'une machine à coudre	Equipement	100,00 €	Unanimité
Atelier Peinture sur Soie			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Achat de papier d'étuvage	Equipement	100,00 €	Unanimité
Animation ; loto lors de la semaine bleue	Animation	35,00 €	Unanimité
Amicale des Moulins, fontaines et Lavoirs			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	800,00 €	Unanimité
Fête des moulins	Animation	1 800,00 €	Unanimité
Fête St Michel	Animation	200,00 €	Unanimité
Amicale Laïque			
Bibliothèque adultes Section Loisirs Créatifs	Fonctionnement	500,00 €	Unanimité
	Fonctionnement	100,00 €	Unanimité
Bagad Sonerion Sant Ké			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	2 000,00 €	Unanimité
Bibliothèque pour Tous			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	200,00 €	Unanimité
Equipement d'un déshumidificateur + livres	Equipement	600,00 €	Unanimité
Cercle Informatique Quinocéen			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	350,00 €	Unanimité
emploi de proximité	Aide à l'emploi	6 067,00 €	Unanimité
CinéStKé			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	2 500,00 €	Unanimité
Club de l'amitié			
achat matériel	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
Club de Patchwork			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	300,00 €	Unanimité
Comité de quartier de St Quay			
aide au fonctionnement	fonctionnement	250,00 €	Unanimité
Comité de quartier du Portrieux			
les bouquinoceens printemps du port	Animation	850,00 €	Unanimité
	Animation	1 000,00 €	Unanimité
Comité de quartier Kertugal			
aide au fonctionnement Repas champêtre	Fonctionnement	250,00 €	Unanimité
	Animation	800,00 €	Unanimité
Comité de quartier St Michel			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	250,00 €	Unanimité
Fête du Cidre	Animation	5 400,00 €	Unanimité
Fête du Printemps	Animation	300,00 €	Unanimité
Danserien Sant Ké			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	250,00 €	Unanimité
Fest deiz	Animation	250,00 €	Unanimité
Voyage à Cologne du 27 avril au 2 mai	Animation	1 200,00 €	Unanimité (versement en attente de la confirmation du

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

			voyage)
costumes	Equipement	600,00 €	Unanimité
KANERIEN AR GOËLO			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	700,00 €	Unanimité
TOTAL		28 002,00 €	
4/FINANCES			
	Type	Montant	Observations
AGASM (Association Générale Amicale des Sous-Mariniers)			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	76,00 €	Unanimité
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL			
participation au fonctionnement cotisation au CNAS Jouets de Noël	Fonctionnement	750,00 €	Unanimité
	fonctionnement	14 085,00 €	Unanimité
	Jouets de Noël	1 200,00 €	Unanimité
FNACA (anciens d'Algérie)			
Achat d'un drapeau	Equipement	300,00 €	Unanimité
LES 4 SAISONS TONIQUES			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	3 000,00 €	Unanimité
Officiers mariniers, Quartiers Maîtres en retraite et veuves section de St-Quay-Portrieux			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	76,00 €	Unanimité
UNC (Union Nationale des Combattants)			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	76,00 €	Unanimité
Achats médailles et Palmes	Equipement	274,00 €	Unanimité
SNSM de St-Quay-Portrieux			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	7 000,00 €	Monsieur ABBEST ne prenant pas part au vote, unanimité des 16 participants.
TOTAL		26 837,00 €	
5/SPORTS			
	Type	Montant	Observations
Amicale de Pétanque de St Quay			
Animation	Animation	150,00 €	Unanimité
AQUAPIXEL			
Animation	Animation	800,00 €	Unanimité
Achat d'un radeau de survie+1 bloc de sécurité	Equipement	1 000,00 €	Unanimité
CDEPVH			
Emploi de proximité	Fonctionnement	12 196,00 €	Unanimité
Compagnie d'Archers du Sud Goëlo			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	600,00 €	Unanimité
Renouvellement Arcs et flèches	Equipement	450,00 €	Unanimité
Fitness Gym			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	200,00 €	Unanimité

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Karaté Club			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
L'Espérance de Saint-Quay (Tennis de table)			
Aide au fonctionnement	Fonctionnement	2 000,00 €	Unanimité
NARCOCLUB			
Matériel de Plongée + vidéoprojecteur	Equipement	300,00 €	Unanimité
Goëlo Football Club			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	8 000,00 €	16 voix pour et 1 abstention (M. OLIVER)
Société Hippique			
concours hippique	Animation	9 000,00 €	Unanimité
S.N.S.Q.P			
Emploi de proximité	Fonctionnement	8 000,00 €	Unanimité (sous condition de la participation du conseil général à hauteur de 8.000 €)
aide au fonctionnement	Fonctionnement	13 000,00 €	Unanimité
Achat équipement	Equipement	4 500,00 €	Unanimité
Trophée des Iles	Animation	400,00 €	Unanimité
National SB3	Animation	1 500,00 €	Unanimité
Trophée Daniel Derrien	Animation	400,00 €	Unanimité
Côtes d'Armor Tour	Animation	250,00 €	Unanimité
Trophée Herflux	Animation	400,00 €	Unanimité
Tennis Club St-Quay-Portrieux			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	5 000,00 €	Unanimité
Tournoi international	Animation	3 000,00 €	Unanimité
Yoga Amicale Laïque			
aide au fonctionnement	Fonctionnement	150,00 €	Unanimité
TOTAL		71 446,00 €	
6/MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES			
	Type	Montant	Observations
Animation et Image d'Armor			
Goëlo Saint Brieuc Côtes d'Armor (Beach Volley)			
Championnat de France	Animation	19 500,00 €	Unanimité
SPORT NAUTIQUE SQP			
Championnat de France de Match Racing	Animation	10 000,00 €	12 voix pour et 5 voix contre (Mme KERVOELEN, M. TANON, Mmes BRE, LUCAS et M. LORANT)
TOTAL		29 500,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu le tableau récapitulatif des subventions ;

Décide,

- **De voter les subventions aux associations pour l'année 2012 telles qu'elles figurent dans le tableau et selon les modalités précisées ci-dessus.**
- **D'inscrire les dépenses à l'article 6574 du budget 2012.**

Débat :

Subventions « culture »

Mme GIRARDET : Isabelle, je voulais te demander pour la fête du cidre, il est prévu pour l'animation 5.400 €. Je voudrais savoir de combien était le montant l'année dernière puisque c'était sur 2 jours et je crois que cette année c'est sur une journée. Je voudrais voir la différence entre les deux.

Mme QUERE : l'année dernière nous avions 7.000 €

M. TANON : je suis intrigué, comité de quartier de Kertugal, aide fonctionnement c'est bien 250, repas champêtre animation 800. Est-ce que les 800 € couvrent d'autres choses que le repas, des animations, d'autres frais, parce que subventionner les gens pour manger, c'est en général un peu inhabituel.

M. le Maire : pour y aller chaque année faire un tour, c'est d'ailleurs extrêmement sympathique, c'est en juillet je crois, il n'y a pas seulement un repas, il y a surtout une animation avec un orchestre et les personnes dansent. Vous êtes bien d'accord ? Donc, il faut bien payer l'animateur.

Melle THORAVALE : Je souhaite connaître le détail de l'aide au fonctionnement pour l'association Ciné Saint Ké.

Mme QUERE : Le Ciné club coûtera 4.000 €, dont 3.200 pour la location des films et 800 € pour la communication.

Subventions « finances »

M. ABBEST : Pour ce chapitre, je passerai quand on sera arrivé à la subvention SNSM.

Mme GIRARDET : pour les 4 saisons toniques je souhaiterais savoir le montant de l'aide exact.

M. BREZELLEC : alors le FISAC, il y a plusieurs choses. Pour l'animation pour l'instant on n'a rien voté parce que le programme n'a pas encore été complètement déposé. Il sera déposé la semaine prochaine auprès du FISAC pour que le dossier soit déposé en préfecture. Cela c'est pour le fonctionnement tout simplement de l'association. Il y aura donc une décision modificative qui sera soumise au conseil municipal lorsque le chiffre aura été fait au niveau des animations, parce qu'il faut là aussi qu'il y ait une approbation du conseil municipal.

Subventions « sport »

M. BREZELLEC : je refais la remarque que j'ai faite l'autre jour au sujet de la subvention SNSQP. Elle est de deux ordres. L'emploi de proximité en fonctionnement de 8.000 € je crois qu'il faut aussi la mettre en parallèle avec une éventuelle aide du conseil général, ce qui n'est pas du tout gagné. Il faut la mettre entre parenthèses parce que s'il n'y a pas d'aide au niveau du conseil général, je ne pense pas qu'on soit capable de tenir un emploi de proximité.

M. le maire : concrètement cela veut dire, je pense que c'est sage, on mettra comme condition suspensive au versement effectif de cette subvention, le fait que le conseil général accompagne également.

M. BREZELLEC : pour le reste, j'avais souhaité pour cette année que l'on puisse voter comme cela mais que dans l'avenir il y ait une subvention globale de fonctionnement parce qu'on ne peut pas multiplier les « petites régates », les régates locales, et d'avoir chaque année une liste qui s'agrandit, qui s'allonge. Il me semble que ce serait beaucoup plus raisonnable qu'il y ait un choix qui soit fait par le club lui-même et qu'il nous annonce une enveloppe globale de fonctionnement.

Mme QUERE : cela évitera des augmentations à répétition, mais ce qui leur permettra quand même de fonctionner, d'animer la ville.

Mme GIRARDET : j'aurais juste une remarque à faire. Il m'a été reproché l'année dernière de voter la subvention du tennis club de Saint Quay tout en en faisant partie. Alors je tiens juste à préciser que cette année je voterai cette subvention étant donné que je ne fais plus partie du conseil d'administration ni du bureau du tennis de Saint Quay.

M. LORANT : nous avons reçu dans nos casiers une demande de Goëlo football club. Suite à une panne de courant, il y a eu une perte au niveau de la nourriture stockée et des dommages sur un ordinateur, il y a eu une machine à laver abîmée cambriolage par la fenêtre du foyer, nourriture et boissons, 350 €, remboursement 0. Cambriolage du foyer en avril 2011, téléviseur, nourriture et percolateur, remboursement AXA 1.157.63 €. Cambriolage par le toit du foyer un vol estimé pour 100 €. Ce qui nous fait un total de 5.310.60 € et un remboursement de chez AXA de 2.129.33 €. Ils demandent à ce que le conseil paie la différence à savoir 3.182,97 €, 3.200 € de subvention exceptionnelle cette année.

M. le maire : ce ne sera peut être pas le conseil mais plutôt la municipalité. En ce qui concerne cette demande de remboursement elle est effectivement fondée, mais en même temps on peut en discuter entre nous parce nous avons, je ne sais

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

pas si vous vous en souvenez accepté de payer intégralement 7.000 € de dépense de facture d'eau l'année dernière ou il y a deux ans, je ne sais plus c'était l'été 2010, alors que les factures d'eau pour le foot de mémoire représentaient autour de 2.000 € par an, tout simplement parce qu'un robinet avait coulé abusivement et trop longtemps. Moi, je pense que pour à la fois aider ce club, le Goëlo football club, c'est tout à fait important, mais en même temps on ne peut pas être l'organisme d'assurance de ré-assurance de tout ce qui s'y passe, enfin je veux dire il faut aussi peut-être mettre des limites. Dans mon esprit, je trouve que la prise en charge par la mairie de ces 7.000 € qui étaient totalement indus et en fait on sait bien que c'est quand même le club qui n'a pas surveillé les choses sur ces factures. On peut s'imaginer que le club participe un peu à ses propres erreurs lorsqu'il y en a. Et en disant cela je suis loin de penser qu'il faut victimiser ce club, c'est important je le répète pour l'ensemble de la population. Mais je crois aussi qu'il faut être raisonnable.

M. LORANT : je tiens à préciser que je me suis renseigné auprès du club et que certains jeunes qui en font partie...

M le maire : c'est ce que je viens de dire. Je dis que c'est très important le club de foot. Simplement ce n'est pas parce qu'il est très important qu'il faut tout accepter à tout moment, mais je pense qu'il faut simplement en discuter entre nous.

M LORANT : quand je vois d'autres budgets ...

Mme QUERE : je dois préciser que suite à ces déboires, le club de foot a changé d'assurance et nous avons désormais la même assurance en mairie et au club. Donc en principe on ne devrait plus avoir ce genre de problème d'une assurance qui essaie de se reporter sur une autre compagnie.

M le maire : oui, enfin on va dire les choses comme cela, c'est vrai que c'est possible que cela améliore les choses. Mais ce n'est pas certain.

Mme KERVOELEN : je pense que quand même on pourrait les aider parce si c'est suite à une panne, une surtension due aux gens du voyage, c'est quand même nous qui avons autorisé, Monsieur le Maire, aux gens du voyage à aller sur le terrain de foot. Quelque part ils ne sont pas vraiment fautifs sur toutes ces pannes.

M le maire : Ils ne sont pas fautifs, mais ce n'est pas dû aux gens du voyage uniquement.

M. TANON : je propose que dans ce genre de situation on imagine, on nous demande de faire l'assurance et bien qu'il y ait une franchise comme dans les assurances...

M le Maire : Je demande au public de ne pas intervenir, de nous laisser discuter ensemble.

M. ABBEST : je pense que vue la somme que je ne connaissais pas exactement, et en fonction à la fois de l'aspect social du foot, de tous ces jeunes, ce serait peut-être une mauvaise image de dire et bien écoutez vous avez eu des dégâts vous allez les supporter. Je serais favorable à prendre en compte cette question.

M le Maire : c'est certain qu'on sera beaucoup plus populaire.

M. BREZELLEC : sans parler de facture, je veux simplement faire remarquer à tous que la subvention de Saint Quay Sport à l'époque désormais Goëlo Football club était de 8.000 € et qu'elle a été abaissée au fil des ans à 5.000 € l'année dernière, 6.000 € cette année. Exceptionnellement moi je vous propose de replacer à 8.000 € pour cette année comme c'était il y a trois ans ou quatre ans. Sans parler de facture parce que c'est vrai que les factures c'est le problème de l'association mais notre problème à nous c'est aussi le versement d'une subvention ou de ne pas la verser. Si on augmentait la subvention de 6 à 8.000 € exceptionnellement cette année, ils auraient donc les moyens de payer leurs factures. Moi c'est ce que je vous propose et cela simplifierait les choses.

M le Maire : alors c'est un habillage qui est tout à fait acceptable et admissible. Est-ce qu'on vote là-dessus ? Moi cela me paraît important que nous votions. Qui est pour l'augmentation exceptionnelle de cette subvention qui permettra effectivement de payer, du moins le montant qui n'a pas été remboursé par l'assurance. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

M. BREZELLEC : Juste une question à poser à Mathieu TANON. Parce que j'ai vu, dans les propositions de subventions, CVPX 1.200 €, avec comme libellé simplement « animation ». Alors je ne sais pas de quelle animation il s'agit. Tu peux peut-être nous renseigner.

M. TANON : Non je ne suis ni au bureau ni au comité, je ne sais pas de quoi il s'agit, je ne peux pas répondre.

M. le Maire : Isabelle, tu peux répondre peut-être ?

Mme QUERE : je crois que l'animation n'est pas encore précisée. Je n'est pas d'élément là-dessus, je sais qu'il y en aura une, mais vous décrire l'animation je ne sais pas.

M le Maire : si cette animation n'est pas précisée, exceptionnellement je veux bien donner la parole au Président qui est présent pour nous la préciser. Est-ce que vous êtes d'accord pour que je lui donne la parole. Après la séance ? bon très bien.

M. LORANT : on a 4 clubs de plongée sur la ville et il n'y en a que 2 qui ont des subventions dont un qui demande 2.000 € en équipement et un autre club qui demande, le Narco club, 300 €. Est-ce vraiment justifié par rapport aux autres clubs ?

Mme QUERE : cela correspond aux demandes qui sont faites et puis cela correspond aussi à nos critères d'attribution de subventions. C'est-à-dire que lorsque nous étudions en commission sport les attributions des subventions, nous nous appuyons sur des critères que nos collègues du conseil municipal ont décidé. Et en ce qui concerne l'accompagnement de l'animation du port et la participation à des événements comme la journée de la mer etc... le premier, c'est-à-dire Aquapixel est vraiment très actif tout au long de l'année sur Saint Quay Portrieux. Ils organisent même avec nous le bain du 1^{er} de l'an. Donc à partir de ce moment là c'était un premier critère, le deuxième critère ils ne bénéficient d'aucun logement sur le port ce qui n'est pas le cas du Narco club qui fait un travail aussi remarquable et que nous saluons à travers la proposition de subvention que nous faisons.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

M. TANON : juste de manière informelle, d'abord il faudrait inscrire et augmenter la subvention pour les risques d'AVC, parce que j'ai un temps de retard, je crois pour le CVPX que c'est une demande de subvention de précaution parce qu'il semblerait qu'il y ait de la négociation sur un événement dans l'air.

M le Maire : on précisera cela tout à l'heure.

M. BREZELLEC : Il me semble quand même qu'il peut y avoir une DM Mathieu. Il me semble que pour la bonne règle budgétaire, on ne vote pas des subventions de précaution. Moi je suis tout à fait favorable à ce que le CVPX puisse faire une manifestation, qu'elle soit subventionnée, cela me semble logique puisqu'on subventionne par ailleurs la SNSQP, mais au moins que cela corresponde à quelque chose. Il peut y avoir une DM après, cela me semble quand même un peu logique.

Mme POIGNONNEC : Il me semble que l'an dernier du reste nous avons voté une décision modificative, en tout cas passé au vote une subvention supplémentaire pour le CVPX, de mémoire.

M. BREZELLEC : On prend acte aujourd'hui

M le Maire : Est-ce que vous souhaitez qu'on vote quand même cette subvention ou est-ce que vous préférez qu'on la mette de côté avec une décision modificative éventuelle quand l'animation nous sera précisée.

Je vais faire voter sur ce que vous souhaitez concernant le CVPX.

M. BREZELLEC : On n'est pas contre cette subvention mais tant qu'on n'aura pas des précisions, on ne la vote pas.

M le Maire : C'est exact, c'est dans l'esprit dans lequel j'ai proposé ce vote.

Le conseil municipal vote contre le maintien de la subvention.

Monsieur le Maire indique que cette subvention fera l'objet d'une décision modificative lorsque l'animation sera précisée.

« Manifestations exceptionnelles »

M le Maire : nous en avons trois essentiellement. D'une part Animation et image d'Armor, il s'agit d'un son et lumière avec une animation sur la plage du casino mais qui ne serait pas la même animation que l'an dernier. Ce ne serait pas une scène qui serait posée sur la plage mais ce serait une animation avec un professionnel du théâtre et du cinéma qui prendrait la plage elle-même comme scène et qui nous a expliqué en séance plénière sa conception des choses avec Monsieur Michel LE TALLEC. La demande de subvention est de 10.000 € avec un budget qu'ils nous ont annoncé de 25.000 €. L'an dernier il n'était que de 12.000 € pour 5.000 € d'ailleurs pour la commune.

Mme POIGNONNEC : je souhaiterais une précision. Cette animation est-elle prévue le 15 août ou à une autre date. Parce que, il avait été question de plusieurs dates.

M le Maire : on en a parlé en plénière, c'est toujours prévu le 15 août, juste avant le feu d'artifice.

M. BREZELLEC : personnellement je regrette qu'on fasse une animation en dehors des feux d'artifice, on a déjà budgété 2.500 € je vous le rappelle la semaine dernière, qu'on remette 10.000 € le même jour, la même date, je trouve que c'est dommage. Un son et lumière peut être une très belle manifestation mais je ne pense pas que ce soit nécessaire de le faire le 15 août. Cette subvention, je demande à voir, ce soir je n'ai pas envie de la voter, elle peut faire l'objet d'une DM quand ce sera plus précis parce que quand même faire en plein milieu du mois d'août, cela me semble superflu d'engager autant d'argent.

M le Maire : alors je répète pour que les choses soient claires, ce projet qui a été présenté en plénière c'est bien un projet de son et lumière le 15 août avec l'intégration du feu d'artifice dans le spectacle.

M. LORANT : ce qui me gêne c'est que techniquement la pleine mer est à 18 heures 30. Ce type d'opération demande des aménagements, il vaudrait mieux une pleine mer vers 15 heures 30, donc choisir une date le 15 août c'est comme partir en mer le 17 novembre alors qu'il y aura peut-être une tempête. Je crois qu'il faut quand même tenir compte du fait que l'heure de la marée à cette date ne correspond pas terriblement.

M. ABBEST : je rejoins les propos de Georges BREZELLEC. Je pense que tout regrouper alors qu'il y aura déjà le feu d'artifice. Regrouper ce même jour ce spectacle, c'est un peu dommage. On pourrait peut-être décaler. Je ne suis pas contre le principe mais uniquement sur la date.

Mme KERVOELEN : Je vais me permettre de lire un compte rendu de la commission culture à ce sujet : « Le son et lumière associé au feu d'artifice du 15 août a été diversement apprécié. C'est un projet qui nécessite des moyens importants et des financements difficiles à trouver en période de crise financière. Le sujet était intéressant et ambitieux, mais il serait peut-être préférable de se concentrer sur les événements existants, déjà très nombreux en période estivale. La majorité des membres de la commission considère que l'organisation d'un son et lumière au 15 août n'est plus envisageable ». Il s'agit d'une commission ouverte.

M. TANON : je rejoins les propos de Georges. On avait constaté que l'année dernière il y avait une grande ambiguïté sur le fait qu'on ne savait pas quel était le spectacle son et lumière ou le feu d'artifice et certaines personnes ont cru s'attribuer les mérites de l'un ou de l'autre ou des deux à la fois. Séparer les dates, cela permettait de bien savoir ce que vaut le spectacle de son et lumière donc je suis très pour décaler et ne pas le laisser avec le feu d'artifice.

M le Maire : ce que je vous propose si vous en êtes d'accord, c'est de ne pas voter cette subvention ce soir, d'attendre des précisions quant à une autre date et ensuite de passer une décision modificative si on souhaite attribuer cette subvention aux auteurs de ce son et lumière. Etes-vous d'accord sur cette approche ? (vote) A l'unanimité. Nous reparlons de cette affaire lorsque nous aurons des précisions et nous passerons une décision modificative.

La deuxième manifestation exceptionnelle correspond au Championnat de France de Beach Volley, comme chaque année. La subvention proposée est de 19.500 € c'est-à-dire de mémoire comme celle de l'an dernier. (vote)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

La troisième manifestation exceptionnelle, il s'agit du championnat de France de « match racing », c'est une animation sur le plan d'eau organisée par Sport Nautique, 10.000 €. Isabelle, tu peux peut-être nous en rappeler la date. C'est au mois de mars. Je crois que c'est la dernière épreuve avant les jeux olympiques. Avez-vous des remarques ?

M. TANON : Vu mon expérience d'organisateur, je trouve cela très, très élevé. En « match racing », surtout quand il s'agit de « match racing international », un des grands postes de budget c'est de déplacer les arbitres internationaux. Sur un match au niveau national il n'y a pas besoin d'arbitres internationaux. Donc je suis surpris du montant élevé. Etant absent à la commission sport et donc étant en défaut, je ne dis rien de plus.

Vote.

Le Maire : avant de passer au point suivant, nous allons revenir sur le budget principal de la ville, section fonctionnement. En fait nous avons voté ligne par ligne l'ensemble des postes jeudi dernier mais il est bien évident que le vote des subventions que nous venons de voter, y compris celle du cinéma, va modifier les éléments du budget de fonctionnement. Il n'y a pas de commentaire particulier à faire, il y a simplement à voter le budget principal, section de fonctionnement, sans tenir compte de ce que nous venons d'examiner et approuver.

Sans question de la part des conseillers, Monsieur le Maire passe au vote.

Délibération n° 12-21/02-07

Budget principal - budget primitif de l'exercice 2012

Monsieur le Maire présente le budget par article en fonctionnement et par opération en investissement.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget communal pour l'exercice 2012. Ce projet s'établit comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	
60611 Eau et assainissement	37 100,00
60612 Energie et électricité	148 650,00
60621 Combustibles	55 400,00
60622 Carburants	45 000,00
60623 Alimentation	52 870,00
60624 Produits de traitement	5 550,00
60628 Autres fournitures non stockées	2 330,00
60631 Fournitures d'entretien	35 380,00
60632 Fournitures de petit équipement	121 400,00
60633 Fournitures de voirie	99 650,00
60636 Vêtement de travail	12 350,00
6064 Fournitures administratives	11 850,00
6067 Fournitures scolaires	8 200,00
6068 Autres matières et fournitures	400,00
611 Contrats prestations services entreprises	105 200,00
6132 Locations immobilières	1 500,00
6135 Locations mobilières	68 080,00
61521 Entretien et réparations sur terrains	47 900,00
61522 Entretien et réparations sur bâtiments	18 600,00
61523 Entretien et réparation voies et réseaux	80 000,00
61551 Entretien et réparation matériel roulant	21 000,00
61558 Entretien et réparation autres biens mobiliers	18 670,00
6156 Maintenance	79 360,00
616 Primes assurances	42 730,00
6182 Documentation générale et technique	4 750,00
6184 Versements organismes de formation	8 010,00
6188 Autres frais divers	11 650,00
6225 Indemnités au comptable et régisseurs	2 620,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

6226 Honoraires	12 650,00
6227 Frais d'actes et contentieux	13 000,00
6228 Diverses rémunérations d'intermédiaires & honorair	11 000,00
6231 Annonces et insertions	14 450,00
6232 Fêtes et cérémonies	42 150,00
6233 Foires et expositions	200,00
6236 Catalogues et imprimés	6 470,00
6237 Publications	43 650,00
6238 Divers - Publicité, publication, relat.publiques	2 000,00
6241 Transports de biens	1 000,00
6247 Transports collectifs	6 500,00
6251 Voyages et déplacements	2 500,00
6256 Missions	850,00
6257 Réceptions	7 700,00
6261 Frais d'affranchissement	19 600,00
6262 Frais de télécommunications	33 660,00
627 Services bancaires et assimilés	50,00
6281 Concours divers (cotisations, ...)	15 550,00
6282 Frais de gardiennage	1 100,00
6283 Frais de nettoyage des locaux	4 710,00
6288 Autres services extérieurs	5 100,00
63512 Taxes foncières	14 000,00
6353 Impôts indirects	360,00
637 Autres impôts, taxes et versements assimilés	16 250,00
TOTAL 011	1 420 700,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	
6218 Autre personnel extérieur	58 330,00
6332 Cotisations FNAL	6 130,00
6336 Cotisations CNFPT et centres de gestion	37 100,00
64111 Rémunération principale personnel titulaire	1 536 830,00
64131 Rémunération personnel non titulaire	289 540,00
6451 Cotisations URSSAF	298 770,00
6453 Cotisations caisses de retraite	382 180,00
6454 Cotisations ASSEDIC	18 555,00
6455 Cotisations pour assurance du personnel	49 650,00
6458 Cotisations autres organismes sociaux	12 940,00
6475 Médecine du travail, pharmacie	890,00
6478 Autres charges sociales diverses	8 000,00
6488 Autres charges	600,00
TOTAL 012	2 699 515,00
014 ATTENUATION DE RECETTES	
739118 Autres reversements de fiscalité	80 000,00
TOTAL 014	80 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	
022 Dépenses imprévues	25 000,00
TOTAL 022	25 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023 Virement à la section d'investissement	433 175,00
TOTAL 023	433 175,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

6811 Dot.amortiss. immobil.incorporelles & corporelles	269 200,00
TOTAL 042	269 200,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
651 Redevances pour concessions,brevets,licences etc	8 600,00
6531 Indemnités des élus	99 100,00
6532 Frais de missions	1 000,00
6533 Cotisations de retraites élus	3 500,00
6535 Formation des Elus	500,00
6536 Frais de représentation du Maire	500,00
65372 Cotisation au FAEFM	100,00
654 Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
6554 Contributions aux organismes de regroupement	1 800,00
6558 Autres contributions obligatoires	4 800,00
657362 Subvention fonctionnement CCAS	70 000,00
65737 Subvention fonction. - Autres Ets publics locaux	195 000,00
6574 Subv de fonctionn. aux asso. autres org.droit priv	241 230,00
658 Charges diverses de la gestion courante	1 890,00
TOTAL 65	629 020,00
66 CHARGES FINANCIERES	
66111 Intérêts réglés à l'échéance	198 000,00
TOTAL 66	198 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	
6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	1 000,00
673 Titres annulés émis au cours d'ex. antérieurs	3 000,00
67441 Subventions exceptionnelles aux budgets annexes	160 080,00
678 Autres charges exceptionnelles	100,00
TOTAL 67	164 180,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	5 918 790,00

RECETTES FONCTIONNEMENT	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	
6419 Remboursements sur rémunérations du personnel	14 500,00
TOTAL 013	14 500,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	
722 Immobilisations corporelles	132 500,00
TOTAL 042	132 500,00
70 PRODUITS DE GESTION COURANTE	
70311 Concessions dans les cimetières	8 000,00
70323 Redevance d'occupation du domaine public communal	1 600,00
704 Travaux	8 500,00
7062 Redevances et droits des serv. caract.culturel	46 000,00
70631 Redev. & droits des services à caractère sportif	20 000,00
7066 Redevances & droits des serv.à caractère social	46 150,00
7067 Redev.& droits des services péri-scolaires	55 000,00
7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00
70841 Mise à disposition de personnel facturée	98 000,00
70872 Remboursement de frais par les budgets annexes	1 300,00
70878 Remboursement de frais par d'autres redevables	900,00
TOTAL 70	286 450,00
73 IMPOTS ET TAXES	
7311 Contributions directes	2 192 200,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

7321 Attribution de compensation	34 200,00
7322 Dotation de solidarité communautaire	390,00
7336 Droits de place	29 000,00
7337 Droits de stationnement	15 000,00
7351 Taxe sur l'électricité	52 000,00
7362 Taxes de séjour	28 000,00
7364 Prélèvement sur produits des jeux du casino	1 380 000,00
7381 Taxe addition.droits/mutation ou taxe pub.foncière	210 000,00
7388 Autres taxes diverses	2 800,00
TOTAL 73	3 943 590,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
7411 DGF - Dotation forfaitaire	995 000,00
74121 Dotation de solidarité rurale 1ere fraction	207 000,00
74127 Dotation Nationale de Péréquation	133 000,00
74718 Participations - Etat - Autres	3 300,00
7473 Subventions et participations département	1 300,00
74741 Participations communes	3 800,00
7478 Subventions et participations autres organismes	33 900,00
7482 Compensatø p/ perte de taxe addition.droits mutatø	500,00
74833 Etat - Compensation au titre de la T.P.	6 500,00
74834 Etat - Compensation au titre des exonérat° de T.F.	14 000,00
74835 Etat - Compensation au titre des exonérat° de T.H.	62 000,00
TOTAL 74	1 460 300,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752 Revenus des immeubles	67 400,00
757 Redevances versées par les fermiers & concession.	7 100,00
7581 Produits divers gest.courante fact.aux budgets ann	1 100,00
7588 Produits divers gest.courante fact.autres redevabl	200,00
TOTAL 75	75 800,00
76 PRODUITS FINANCIERS	
761 Produits de participations	50,00
768 Autres produits financiers	500,00
TOTAL 76	550,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
773 Mandats annulés ou atteints par déchéance quadrien	100,00
7788 Autres produits exceptionnels	5 000,00
TOTAL 77	5 100,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	5 918 790,00

INVESTISSEMENT			
N°	Liste opérations	Dépenses	Recettes
	Opérations financières	1 581 805,00 €	6 915 009,00
	Opérations non individualisées	132 500,00 €	- €
	Services administratifs	112 550,00 €	- €
	Services techniques	161 100,00 €	- €
	Groupe scolaire	58 490,00 €	- €
	Communication	100,00 €	
	Centre de Loisirs des Jeunes	2 600,00 €	- €
	Centre des Congrès	16 600,00 €	- €
	Opérations non affectées	21 000,00 €	- €
	Tennis municipaux	1 800,00 €	- €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

ALSH	520,00 €	- €
Office du Tourisme	12 000,00 €	
Sentier du littoral	173 000,00 €	75 070,00
Chapelle Sainte-Anne	35 500,00 €	
Eclairage public	244 500,00 €	- €
Pluvial	105 000,00 €	- €
Effacement de réseaux	59 500,00 €	- €
Centre Technique municipal	236 500,00 €	- €
Ecole de musique	6 350,00 €	- €
Urbanisme	76 000,00 €	
Aménagement de voirie 2005	402 500,00 €	
Salle de la Closerie	30 000,00 €	- €
Vieux Grément	9 000,00 €	
Schéma directeur d'aménagement	1 929 800,00 €	16 965,00
Stade E. Lallinec	152 000,00 €	- €
Aménagement Carrefour des Prés-Mario	224 000,00 €	37 600,00
Terre-plein de l'Isnain	30 000,00 €	- €
Réhabilitation du haut de la plage des Châtelets	586 000,00 €	- €
Signalétique	100 000,00 €	28 795,00
Piscine d'eau de mer	20 500,00 €	- €
Aménagement de sécurité Rue des Trois Frères Salaün	100 000,00 €	- €
Maison des associations	200 000,00 €	- €
Vidéoprotection	7 400,00 €	40 176,00
FISAC	100 000,00 €	
Aménagement de sécurité Rue Pierre Loti	10 000,00 €	
Aménagement de sécurité Rue Saint-Michel	25 000,00 €	
Parc de la Duchesse Anne	150 000,00 €	
TOTAL	7 113 615,00 €	7 113 615,00

Invité à se prononcer sur ce projet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2312-1 et suivants ;
- Vu la nomenclature budgétaire et comptable M 14;
- Vu le projet de budget ;

Décide à l'unanimité,

- **d'approuver le projet de budget de la commune pour l'exercice 2012,**

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme POIGNONNEC, Adjointe aux finances, pour la présentation des propositions de tarifs.

Délibération n° 12-21/02-08

Tarifs 2012

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs pour l'année 2012 avec une augmentation de qui varie entre 1 et 2% selon la liste ci-dessous :

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

TARIFS 2012

	TARIFS 2012
1 - DROITS DE PLACE	
Occupation du domaine public communal par les clubs de plage le m ²	4,80
COMMERCANTS NON SEDENTAIRES (Tarifs au mètre linéaire par marché, sauf pour les exposants)	
Permanents (abonnés)	
Abonnement 6 mois (avril à septembre)	1,65
Abonnement à l'année (règlement au trimestre)	1,00
Passagers	
Hors saison	1,60
Saison (avril, mai, juin et septembre)	2,20
Haute saison (juillet et août)	2,50
Commerçants, producteurs (huitres, etc...)(en dehors des marchés hebdomadaires, ex pendant les manifestations, les jours fériés.... Exposants (vendeur bonbons,...)(pendant les manifestations) Tarif au mètre linéaire par 1/2 journée	2,60
Exposants (ex : expositions de voitures, peinture, etc) <i>Ces tarifs s'appliquent dès le 1er m². Toute surface inférieure à 1 m² sera comptée pour 1 m².</i>	2,60
COMMERCANTS SEDENTAIRES	
Pour les commerçants sédentaires exposant en bordure de trottoirs, délaissés (expositions de tableaux et matériels, etc..) ainsi que les commerçants exerçant leur activité professionnelle directement en bordure de voies (installation de terrasses et panneaux publicitaires attenants aux commerces, débits de boissons, etc ...): par m ² et par an	19,15
Terrasses fermées : par m ² et par an	38,25
Utilisation du domaine public pour mise en place de rampe d'accès pour personne à mobilité réduite. Tarif par m ² et par an	15,00
CIRQUES (séjour de 24 heures)	
Pour les petits cirques (< ou = 500 places)	131,30
sans ménagerie	316,20
avec ménagerie	369,70
MANEGES	
2 semaines (hors juillet et août)	128,30
1 mois	380,30
2 mois	689,05
3 mois	943,35

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

4 mois	1 106,15
<u>COMMERCANTS FETE FORAINE</u>	
Forfait petit manège (tirage, tombola...) pour 2 semaines	109,35
Forfait grand manège (circuits voitures ...) pour 2 semaines	362,45
Spectacles de marionnettes - Guignol (par jour)	45,85
<u>CABINE DE BAINS</u>	
Année	319,40
Mensuel en saison (juillet ou août)	97,05
Mensuel hors saison	78,00
Quinzaine en saison (juillet ou août)	49,00
Quinzaine hors saison	39,40
<u>2 - SERVICES TECHNIQUES</u>	
<u>LOCATION DE MATERIEL (par 24 heures)</u>	
banc	3,10
table à tréteaux	4,05
chaise	1,35
barrière	2,50
plancher (150 m ²)	127,00
tente pyramide 3x3	120,00
tente de réception 5 m x 12 m	520,00
Transport par heure de transport	20,00
<i>Le matériel est à prendre au dépôt de la commune par le loueur.</i>	
<i>Tout transport sera facturé au temps passé avec un minimum d'une heure.</i>	
<u>CONFECTION DE BATEAU</u> pour accès avec réfection de trottoir à l'identique - forfait par mètre linéaire	72,00
<u>LOCATION DE VEHICULES COMMUNAUX</u>	
<i>(Les véhicules sont obligatoirement loués avec chauffeur)</i>	
Location du tractopelle - par heure	53,40
Location du camion 10 T - par heure	66,50
Location du petit camion - par heure	42,00
Prix de l'heure de main d'œuvre	25,00
<u>3 - CIMETIERE</u>	
<u>CONCESSIONS CIMETIERE</u>	
15 ans	228,00
30 ans	514,00
50 ans	880,00

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

COLOMBARIUM	
10 ans	551,00
20 ans	990,00
30 ans	1 476,00
4 - SALLES MUNICIPALES - AUTRES BATIMENTS	
SALLE DES FETES	
Location pour l'activité danse (y compris chauffage et électricité) - tarif par an	2 947,90
SALLE MUNICIPALE (hormis le Centre de Congrès)	
Location à la journée sans chauffage	121,00
Location à la journée avec chauffage	169,00
<i>Réduction de 20% pour 2, 3, ou 4 jours consécutifs et réduction de 50% à compter de 5 jours consécutifs et plus</i>	
Location à la demi-journée pour réunions diverses	60,00
ENTRETIEN DE SALLE	
Prix de l'heure de main d'œuvre	25,00
LOGEMENT DU PATRONAGE -	
Prix par personne et par nuit	10,80
5 - ACTIVITES D'ETE	
CENTRE DE LOISIRS DES JEUNES - CLJ	
Pour 1 journée	13,00
Par semaine	37,50
Par quinzaine	60,90
Pour 1 mois	102,50
Pour 2 mois	151,90
Participation local jeune pour l'année 2011/2012	10,00
ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT ETE	
Journée sans sortie	
Quotient familial CAF ≤ 650 € (domicilié à Saint-Quay-Portrieux)	10,04
Quotient familial CAF >650 €	14,31
Journée avec sortie (ou activité par prestataire)	
Quotient familial CAF ≤ 650 € (domicilié à Saint-Quay-Portrieux)	13,01
Quotient familial CAF > 650 €	18,47
Forfait semaine 5 jours	
Quotient familial CAF ≤ 650 € (domicilié à Saint-Quay-Portrieux)	48,01
Quotient familial CAF > 650 €	68,15

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Nuitée	5,60
Forfait mini camp 3 jours	58,30
Forfait camp semaine	138,00

Conditions générales applicables à tous les usagers de l' ALSH été :

- Réduction de 10% accordée à compter du 2ème enfant et des suivants inscrits à la même activité et la même période.
- Absence : Toute journée d'absence non signalée à la directrice sera facturée. Le remboursement ne pourra s'effectuer que sur présentation d'un certificat médical.
- Jour férié : En cas de jour férié situé entre le lundi et le vendredi, le forfait semaine sera diminué au prorata du nombre de jours fériés.
- Règlement des factures avec des bons CAF : les bons CAF seront envoyés à la Trésorerie d'Etapes sur Mer par les payeurs, en même temps que le paiement du reste de la facture et accompagnés du coupon détachable présent sur la facture.
- Activités : Les activités spécifiques peuvent être notamment des sorties payantes à l'extérieur (parc de loisirs...) ou l'intervention de prestataires payants (atelier mosaïque, atelier musique...).
- Tarifs pour les enfants domiciliés à SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Pour bénéficier du tarif réduit, les bons CAF et le justificatif de quotient familial (≤ 650 €) seront à présenter lors de l'inscription ou au plus tard avant l'établissement de la facture. A défaut, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué. Il ne sera pas révisé pour les factures déjà émises.
- Tarifs pour les enfants non domiciliés à SAINT-QUAY-PORTRIEUX : le tarif réduit sur quotient familial ≤ 650 € ne s'applique pas.

Participation mensuelle aux charges de logement des animateurs de centres de loisirs d'été	20,00
--	-------

<u>6- TENNIS</u>	
<u>6-1 FORFAIT ANNUEL pour l'utilisation de toutes les surfaces</u>	
<u>6-1.1 Forfait (valable de date à date toute l'année)</u>	
Individuel	151,00
Couple	260,00
Jeunes (- de 18 ans)	117,00
<u>6-1.2 Forfait hors saison estivale (valable de date à date hormis pour la période du 1^{er} juillet au 31 août inclus)</u>	
Individuel	117,00
Couple	195,00
Jeunes (- de 18 ans)	92,00
<u>6-1.3 Forfait enseignement pour les usagers s'engageant dans un enseignement du tennis à l'année sur Saint-Quay-Portrieux (valable de date à date toute l'année)</u>	
Individuel	94,00
Couple	175,00
Jeunes (- de 18 ans)	58,00
<i>Ces abonnements comprennent l'utilisation du court couvert.</i>	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

<i>Lorsque les parents sont inscrits, il est prévu une réduction de 10% pour le 1^{er} enfant, de 20% pour le 2^{ème} enfant et de 30% pour le 3^{ème} enfant et au delà.</i>	
6-2 LOCATION HORAIRE (pour un terrain)	
1 heure sur le court couvert	17,50
1 heure sur terre battue	15,50
1 heure sur sport sol	12,00
6-3 CARTE INDIVIDUELLE	
Recharge de 32 unités	31,50
Recharge de 56 unités	52,00
Recharge de 100 unités	83,00
<i>L'utilisation d'un demi-court pendant une heure correspond à :</i>	
<i>8 unités pour le court couvert</i>	
<i>7 unités pour la terre battue</i>	
<i>5 unités pour le sport sol</i>	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;
- Vu le projet de tarifs présenté ;

Décide à l'unanimité,

- **de fixer les tarifs des services pour l'année 2012 tels qu'ils ont été présentés et figurent ci-dessus.**

Débat :

Mme GIRARDET : concernant la location pour l'activité danse pour la salle des fêtes, c'est vrai que j'en ai déjà parlé en commission finances, je l'ai dit, je trouve que 2.947 € pour l'année c'est très cher, j'avais demandé à ce qu'on revoie un peu, qu'on baisse, apparemment cela n'a pas été fait. Je voulais savoir si on maintenait vraiment les 2.947 € pour l'année.

Mme POIGNONNEC : le tarif qui vous est soumis est de 2.947 €, maintenant si vous souhaitez ne pas le voter. Vous pouvez bien sûr ne pas voter, c'est votre décision, chacun fait comme il le souhaite.

Mme GIRARDET : je n'ai pas dit que je ne vote pas les 2.947 €, j'ai demandé à ce qu'on baisse le tarif, ce n'est pas la même chose.

Mme POIGNONNEC : la commission ne s'est pas prononcée pour une baisse.

Mme GIRARDET : on peut peut-être en parler, je pense qu'il y a des choses qui ont été proposées aussi bien en baisse qu'en augmentation qui n'ont pas été proposées en commission.

Mme POIGNONNEC : on avait aussi demandé de louer la salle de l'Espérance pour un club et on n'a jamais eu de réponse sur la question non plus. C'est une proposition.

Mme GIRARDET : moi je serais pour, au minimum, 2.300, 2.900 je trouve que c'est très cher. Moi je propose 2.300 €.

M le Maire : et bien nous allons en débattre avant de passer au vote sur cette question particulière, y-a-t-il d'autres interventions ?

M BREZELLEC : juste pour connaître le tarif de l'année dernière de cette même salle.

M le Maire : je ne l'ai pas apporté.

Mme POIGNONNEC : Il y a à peine 2 % d'augmentation.

M le Maire : en fait pour tous les tarifs c'est cela. On subit 2 % à peu près globalement. C'est-à-dire en fait le maintien en euro constant.

M. BREZELLEC : Est-ce que la personne qui utilise la salle demande une baisse ?

M le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions on va voter sur ce point particulier. Sur la proposition de Frédérique GIRARDET d'abaisser ce montant à 2.300 € par an ? vote : 3 voix pour, 6 abstentions et 8 voix contre.

La proposition de Mme GIRARDET est rejetée.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Le Maire : le point suivant concerne la convention Ciné Saint Ké. Nous avons déjà présenté au dernier conseil municipal ce projet de signature de la convention avec Ciné Saint Ké qui a fait l'objet d'un examen, de discussions, avec Isabelle QUERE, j'y ai moi-même participé.

Délibération n° 12-21/02-09

Convention Ciné Saint Ké

L'association Ciné St Ké a apporté son soutien à la commune de Saint Quay Portrieux pour le projet de rénovation et de relance du cinéma Arletty. Après l'ouverture de cet équipement, il convient de définir le partenariat qui permettra à l'association de contribuer au développement de l'activité cinématographique sur la commune. Un projet de convention a donc été établi en concertation avec l'association.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette convention et à autoriser le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de convention présenté ;

Décide par treize (13) voix pour, deux (2) voix contre (Mme Sylviane BRE et M. Alain LORANT) et deux (2) abstentions (Mmes Mariannick KERVOELEN et Pascaline VEDRINE),

- **d'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Ciné Saint Ké et d'autoriser le maire à signer ce document.**

Débat :

Mme KERVOELEN : je crois que la dernière fois on avait évoqué le fait qu'il était peut-être un peu prématuré de présenter cette convention pour l'instant sans savoir quel était le prestataire qui allait être choisi, de manière que cette convention soit établie avec lui.

M le Maire : j'avais répondu à cette remarque et précisé que l'activité du ciné club et la convention à signer entre la mairie et l'association est totalement indépendante du mode d'exploitation. C'est-à-dire que ce soit la ville qui exploite directement le cinéma, que ce soit un délégataire de service public, que ce soit un prestataire, puisque là nous sommes sur l'orientation d'un prestataire, cela ne change strictement rien. Je pense qu'aujourd'hui, il serait temps de donner à l'association Ciné Saint Ké, qui quand même a bien soutenu tout ce qui s'est passé sur ce cinéma, il serait temps de lui donner les moyens d'offrir aux quincoces et aux autres, tous ceux qui viennent au cinéma à Saint Quay, la possibilité d'avoir un film, des animations, la présence d'un réalisateur, parce que je ne vois pas ce que ça changerait d'avoir comme exploitant x, y ou z dans l'intégration d'une activité complémentaire qu'attend un certain nombre de cinéphiles de Saint Quay et d'ailleurs. C'est totalement indépendant.

M. ABBEST : Effectivement le mode de gestion du cinéma n'est pas encore arrêté à ce jour et malgré quelques difficultés que nous avons rencontrées avec cette association, afin de ne pas bloquer son fonctionnement, et très certainement son aide, je voterai pour.

M le Maire : Je précise que je n'ai rencontré aucune difficulté auprès de l'association.

M BREZELLEC : nous non plus bien qu'une certaine pétition nous reste un peu en travers de la gorge. Ceci dit, j'ai eu l'occasion de rencontrer aussi le Président de cette association et c'est vrai que le ciné club a besoin d'une association et je rappelle que tout à l'heure on a voté un budget de fonctionnement à cette association de 2.500 €, il faut bien que cela corresponde à quelque chose et qu'on a aussi acté dans le budget du cinéma un certain nombre de rentrées, de rentrées en cinéclub. Ne serait-ce que sur cette base, moi je voterai aussi pour la signature de la convention.

Délibération n° 12-21/02-10

Transfert du gymnase du lycée La Closerie à la Communauté de Communes – Autorisation de travaux

La salle de sport du Lycée de la Closerie, dont la Ville est propriétaire nécessite des travaux, en particulier la réfection du sol. Une première estimation chiffre ces travaux à 150 000,00 € H.T.

Reconnaissant l'intérêt communautaire de cette salle du fait de son utilisation par le club de volley, la Communauté de Communes a émis un accord de principe à l'attribution à la ville d'un fonds de concours pour la réalisation de ces travaux.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion sur ses statuts, la communauté de communes envisage de se doter de la compétence « sport ». Cette nouvelle prise de compétence devrait intervenir avant l'été 2012. Dès lors, ce bâtiment lui serait transféré. Cependant, compte tenu des délais pour procéder à cette modification des statuts et de la nécessité d'achever les travaux de réfection de la salle pour la rentrée de septembre, il convient de lancer dès à présent une procédure de marché concernant ces travaux par la Ville.

Pour autant, il est convenu que la maîtrise d'ouvrage sera transférée ensuite à la Communauté de Communes Sud Goëlo, dès que la compétence « sport » sera effective.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **d'émettre un accord de principe à une prise de compétence « sport » par la communauté de communes et au transfert de la salle de sport du Lycée de la Closerie qui en résulterait,**
- **d'autoriser le Maire à lancer une procédure de marché pour les travaux de réfection de la salle de sport du Lycée de la Closerie, étant entendu que la maîtrise d'ouvrage en sera ensuite confiée à la Communauté de Communes Sud Goëlo.**

M. BREZELLEC : Une précision : Il ne s'agit en aucun cas pour la commune de payer ou de régler les travaux. Il y aura un transfert après donc c'est la communauté de communes qui prendra en charge les travaux. Ce soir il s'agit d'acter le principe et de lancer surtout les appels d'offres de façon à gagner du temps. C'est vrai que la compétence pour cette salle sera prise avant l'été, c'est ce que l'on espère. Il ne faut pas non plus, au cas où il y aurait des travaux urgents à faire les retarder.

Délibération n° 12-21/02-11

Travaux d'enrochement – Esplanade N.D des Flots – Attribution du marché de travaux

Monsieur le Maire informe que la commune a lancé une consultation dans le cadre des travaux de reprise d'un cordon d'enrochement au niveau de l'esplanade N.D des Flots, selon les dispositions réglementaires d'un marché à procédure adaptée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation concernant le marché de travaux.

Après étude des candidatures, au regard des critères d'attribution du marché, il est proposé de retenir l'offre présentée par l'entreprise Bidault T.P pour un montant de 25 086,10 € TTC (Tranche ferme : 21 737,30 € TTC + Tranche Conditionnelle : 3 348,80 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité,

- **d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise Bidault T.P, pour un montant de 25 086,10 € TTC (Tranche Ferme et Tranche Conditionnelle),**
- **d'autoriser le Maire à signer le marché de travaux et à procéder à l'ensemble des démarches administratives afférentes à la dévolution dudit marché.**

Monsieur Bernard OLIVER, Adjoint chargé de l'urbanisme, présente le point suivant.

Délibération n° 12-21/02-12

Acte de cession d'un terrain a Monsieur Tudo et Madame Madoumier - rue du commandant Le Conniat

Monsieur le Maire explique que le talus séparant la propriété de la Famille Tudo (parcelle E104) et la propriété communale autour de la salle de l'Espérance est un espace délaissé, difficile d'entretien. Monsieur Tudo est intéressé par une amélioration de ce lieu et par une circulation facilitée autour de sa maison.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Il est prévu par la Commune de réaliser un aménagement à cet endroit.

Des discussions ont eu lieu avec Monsieur TUDO qui se proposait d'acquiescer une partie de la parcelle E1064.

Sur la base d'une estimation des services du Domaine, il a été proposé à Monsieur Jacques TUDO de lui céder une surface d'environ 24m² prise sur la parcelle E1064 pour un prix de 50€ le mètre carré.

Les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Il a été convenu que la Commune ferait son affaire de l'édification d'une clôture sur muret en agglomérés à la limite de propriété.

Monsieur TUDO a écrit un courrier en date du 22 janvier 2012 - en son nom et en celui de sa sœur Madame Madoumier, tous deux nu-proprétaire de la parcelle E104 - confirmant leur demande d'acquisition de la parcelle concernée.

Monsieur le Maire propose donc de céder cette partie de parcelle d'environ 24m² à Monsieur Jacques TUDO et Madame Marie-Thérèse Madoumier dans les conditions ci-dessus exposées.

Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer l'acte à intervenir relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'estimation du service de France Domaine en date du 18 juillet 2011 ;
- Vu le courrier de Monsieur le Maire en date du 20 décembre 2011 ;
- Vu le courrier de Monsieur TUDO en date du 22 janvier 2012 ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;

Décide par sept (7) voix pour, trois (3) voix contre (Mmes Pascaline VEDRINE, Sylviane BRE et M. Alain LORANT) et sept (7) abstentions (Mme Martine POIGNONNEC, M. Georges BREZELLEC, Mariannick KERVOELEN, M. William ABBEST, Melle Céline THORAVAL, Mmes Jeanne LUCAS et Annick CLERE),

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à intervenir dans cette affaire :**
 - dans les conditions ci-dessus exposées,
 - sachant que les frais de cet acte et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.
- **de régler les dépenses tel qu'inscrit au budget de l'exercice en cours.**

Débat :

M. ABBEST : Je vous ai tous écoutés attentivement, le comble quand même ce serait, étant donné le prix du m² que nous touchions 1.200 €, si j'ai bien compris, et que les travaux pour la municipalité soient supérieurs à ces 1.200 €.

M OLIVER : ce qu'il faudrait peut-être préciser c'est qu'actuellement les services techniques souhaitent rabattre le talus pour faire une surface à peu près correcte. C'est du terrain où les travaux qui vont coûter chers sont des terrains appartenant actuellement à la municipalité.

Délibération n° 12-21/02-13

Convention d'adhésion au groupement de commande pour l'achat de fournitures de bureau-papier et consommables informatiques

Dans les Côtes d'Armor, est constitué un groupement des commandes publiques conforme aux prescriptions de l'article 8 du Code des Marchés Publics 2009, géré par une association basée à la Préfecture ; les marchés proposés portent sur différents secteurs. L'utilisation de cette association est soumise à la signature d'une convention pour chaque marché.

La ville, par délibération n°10-96 a adhéré à ce groupement des commandes afin de bénéficier des marchés de restauration.

Le marché de fournitures de bureau, papier et consommables informatiques passé en 2008 prend fin mi février. Aussi, pour permettre à la commune de respecter la réglementation en matière d'achats publics dans le domaine précité, une convention doit être signée pour bénéficier des marchés passés par le groupement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention afférente.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

- Vu le Code des Marchés Publics ;
- Vu le projet de convention ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide par quinze (15) voix pour et deux (2) abstentions (Mme Sylviane BRE et M. Alain LORANT),

- **de désigner Mme Martine POIGNONNEC (Titulaire) et M. Mathieu TANON (Suppléant) pour siéger aux Commissions d'Appels d'Offres du Groupement,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention au groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau, papier et consommables informatiques.**

Débat :

M. LORANT : Quel est le montant du marché Monsieur le Maire ?

M le Maire : Mais il est variable suivant la nature des commandes que nous aurons à passer.

Mme GIRARDET : dans ce point précis je lis l'autorisation effectivement de passer le marché de commandes par contre il y a un petit point où il est marqué de désigner un titulaire et un suppléant.

M le Maire : effectivement j'ai oublié ce point. Donc, il convient Monsieur LOUESDON de désigner un titulaire et un suppléant ? Nous ne l'avons pas fait avant ? Quelqu'un s'était-il proposé en séance plénière ? Donc en commission quelqu'un s'était proposé, c'était qui ?

Mme POIGNONNEC : je ne m'étais pas proposée en commission, je laisse à qui veut

Le Maire : qui veut être titulaire ? Si personne ne le veut, qui accepterait d'être titulaire ?

Mme POIGNONNEC : par défaut.

Le Maire : qui accepterait d'être suppléant ? C'est une affaire qui ne va pas prendre trop de temps.

M TANON : si c'est Martine le titulaire, je suis suppléant.

M. Le Maire : parfait, maintenant nous ajoutons ce point.

Le maire procède au vote.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Philippe LOUESDON, Directeur Général des services, pour présenter le point suivant.

Délibération n° 12-21/02-14

Taxe locale sur la consommation finale d'électricité – reversement au SDE

L'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (loi NOME) a institué un nouveau régime de taxation de la consommation finale d'électricité à compter du 1er janvier 2011.

Il appartient à la commune d'y affecter un coefficient multiplicateur entre 0 et 8, selon les dispositions des articles L.2333-2 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Ce nouveau dispositif, remplace l'ancienne taxe locale sur l'électricité datant de 1926, assise sur une fraction de la facture acquittée par le consommateur, dont la mise en place était facultative pour les communes.

Dans sa délibération n°11-03 du 3/11/2011, le Conseil Municipal a décidé d'affecter à cette taxe un coefficient multiplicateur à 8.

Il est également nécessaire pour la Ville de se prononcer sur le taux de reversement de cette taxe au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE).

Pour compléter cette délibération, il est nécessaire que la ville se prononce sur :

- la mise en place d'une formule d'actualisation applicable à ce coefficient,
- le reversement ou non d'une part de la TFCE au SDE.

Pour ce qui concerne l'actualisation du coefficient, il est proposé d'appliquer la variation de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac. La formule serait alors la suivante :

Coefficient multiplicateur x IPC (hors tabac) N / IPC (hors tabac) N-1

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

Le coefficient qui en résulte serait arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche.
Cette actualisation devra faire l'objet d'une délibération tous les ans.

Concernant la part de reversement de la TFCE au SDE, il détermine le montant du fond de concours que la Ville doit verser au SDE pour les travaux qu'elle lui confie (éclairage public notamment). Le reversement de la ½ du coefficient adopté par le SDE limite le montant du fonds de concours à 50 % du coût H.T. des travaux. A défaut, la participation financière de la ville est de 62 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Vu l'article 23 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;
- Vu les articles L.2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales ;

Décide à l'unanimité,

- **d'appliquer une actualisation du coefficient multiplicateur telle qu'elle résulte de l'arrêté interministériel paraissant annuellement au cours du 2^{ème} trimestre en vue de l'application l'année suivante, suivant la formule IPC (hors tabac) N / IPC (hors tabac) N-1.
Le coefficient qui en résulte serait arrondi à la 2^{ème} décimale la plus proche.
Cette actualisation devra faire l'objet d'une délibération tous les ans.**
- **de reverser une part de cette taxe au Syndicat Départemental d'Electricité afin de pouvoir bénéficier du régime le plus favorable prévu à son règlement, correspondant à la moitié du coefficient actualisé voté par le SDE.**

Débat :

M. ABBEST : est-ce qu'il n'y a pas également à se prononcer sur le reversement ou non de la part de la TFCE ?

M le Maire : si

Madame Mariannick KERVOELEN, Adjointe chargée de la jeunesse et des Affaires Sociales, présente le point suivant.

Délibération n° 12-21/02-15

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) – Contribution ville 2012

Le Fonds d'Aide aux Jeunes, institué dans les départements par la loi du 19 décembre 1989, est rendu obligatoire par la loi du 29 juillet 1992 relative au RMI. Il a pour objectif d'apporter des aides financières aux jeunes de 18 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle.

Les communes peuvent contribuer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes, selon le principe du volontariat posé par la loi du 13 août 2004 confiant la gestion de ce dispositif aux Départements.

Quelques éléments sur le FAJ :

Le FAJ permet d'accompagner des jeunes du département sur des enjeux, notamment de :

- subsistance (en attente ou non de rémunération),
- mobilité (déplacements, permis de conduire, assurances, réparation de véhicules, location de vélomoteur),
- logement – hébergement,
- accès à l'emploi (équipement, fournitures, formation, frais pédagogiques, inscriptions aux concours, aide à la recherche d'emploi, accueil des jeunes enfants),
- projet d'insertion,
- accès à la santé, (prise en charge mutuelle ou autre).

Les interventions du FAJ prennent la forme :

- d'un secours temporaire pour faire face à des besoins minimaux et urgents,
- d'une aide financière pour aider à la réalisation d'un projet d'insertion qui a fait l'objet d'un engagement de la part du jeune bénéficiaire,
- des actions d'accompagnement du jeune dans sa démarche ou son projet d'insertion.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

L'aide est par principe, plafonnée à 500 €, par période de douze mois et par bénéficiaire.

La commune de Saint-Quay-Portrieux a participé en 2011 (comme en 2010) au financement du FAJ sur la base de 0,35 € par habitant, soit un montant de 1 157,45 € (sur la base de 3307 habitants, source DGF année 2010 - Dotation Globale de Fonctionnement). Pour les trois années antérieures, la base retenue était 0,30 € par habitant. Le Conseil Général sollicite à nouveau la commune pour l'année 2012. Il propose une fourchette se situant entre 0,35 € et 0,40 € par habitant (à titre indicatif) et laisse chaque collectivité locale apprécier l'opportunité de sa participation pour un montant librement défini.

Compte tenu de l'appel à contribution du Conseil Général, les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer sur :

- La reconduction de la décision d'abonder le Fonds d'Aide aux Jeunes (sachant que la dépense est bien inscrite au budget général pour 2012)
- et sur le montant de la contribution par habitant pour l'année 2012, proposée par habitant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- **la reconduction de la participation de la commune au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes,**
- **de fixer la contribution pour 2012 à 0.35 € par habitant.**

Débat :

Mme QUERE : Mariannick je souhaite poser la question suivante : on sait combien notre politique en faveur des jeunes est importante, combien nous y tenons, particulièrement dans une période difficile que nous traversons. Je voudrais savoir si le conseil général à travers ce fonds d'aide aux jeunes nous sollicite pour donner un avis sur les jeunes de Saint Quay Portrieux lorsqu'ils sont concernés.

Mme KERVOELEN : je crois que ton voisin pourra en parler parce que Patrick LE CHEVOIR siège à la commission d'attribution et annuellement il y a deux à trois réunions. Concernant le dernière nous n'avons pas encore reçu le détail.

M. LE CHEVOIR : on a quatre réunions par an. Effectivement je représente la commune pour le fonds d'aide aux jeunes et pour l'an dernier, il y a eu 3 jeunes de Saint Quay qui en ont bénéficié. Il est important d'avoir pu augmenter de 0,30 à 0,35, c'est de l'argent utile et utilisé pour tous les jeunes du département.

Madame Mariannick KERVOELEN, Adjointe chargée de la jeunesse et des Affaires Sociales, présente le point suivant.

Délibération n° 12-21/02-16

Modification de la façade Accueil de Loisirs (logo +fresque) – Déclaration préalable

Le lieu d'accueil de loisirs des enfants, situé rue des Ecoles, manque d'identification. En effet, sans nom vraiment attribué, il est confondu parfois avec le Centre de Loisirs des Jeunes ou le Centre de loisirs des Congrès. De plus, sans affichage extérieur visible depuis la rue, beaucoup de personnes (futurs usagers potentiels et partenaires) ne le repèrent pas.

Aussi, il présente le projet d'identification de ce lieu d'accueil qui consiste à afficher une fresque indiquant clairement le nom : « Grains de Sable » -validé en Commission Enfance-Jeunesse de novembre 2011- ainsi qu'une plaque avec le logo de la Ville et le nom du service : « Accueil de Loisirs ».

Ce projet modifiant la façade du bâtiment, une autorisation d'urbanisme est nécessaire pour ces travaux. Monsieur le Maire présente donc le dossier de déclaration préalable constitué.

Invité à s'exprimer sur le dossier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme ;
- Vu le dossier ;

Décide à l'unanimité,

- **de donner son accord sur le projet tel qu'il est présenté,**

- **d'autoriser monsieur le Maire à signer et déposer le dossier de déclaration préalable et accomplir toutes les démarches administratives nécessaires pour la réalisation de ce projet.**

Débat :

Complément d'information de Mme KERVOELEN : L'inauguration de cette fresque aura lieu vendredi 24 février à 10 heures 30 au centre aéré.

Remboursement de frais – Dossier FISAC / Déjeuner

En fait il s'agissait, c'est pour cela que je parle à l'imparfait, dans le cadre de la préparation du budget 2012, la commission finances avait proposé de ramener le poste « dépenses frais de repas du maire » de 500 € pour l'exercice 2011 à 150 € pour l'année 2012. Il n'était donc pas possible pour le maire de retenir à déjeuner les participants à la signature officielle de la convention FISAC le 9 février dernier et de régler la note de restaurant. J'en avais parlé à Georges BREZELLEC qui avait dit qu'il prendrait en charge cette dépense, finalement la facture a été envoyée à la mairie et puis j'ai appris jeudi que finalement l'enveloppe des repas du Maire a été maintenue à 500 €. Donc la question ne se posant plus je pense que ce n'est plus la peine d'en parler.

Précision de Mme POIGNONNEC : Cette facture ne rentre pas dans les « frais de repas du Maire » mais bien dans l'article « frais de réception de la mairie » puisque c'est au nom de la municipalité qu'est signée la convention FISAC. Il ne s'agit pas d'une réception du maire mais bien d'une réception dans le cadre de l'article « missions et réceptions de la mairie ».

M le Maire : Ce n'est pas une réception du Maire mais cela va dans le poste réception.

Mme POIGNONNEC : dans le poste « réceptions » mais pas dans « réceptions du Maire ».

M Le Maire : Cette précision était importante.

Nous passons aux questions diverses.

Avez-vous des questions diverses ?

QUESTIONS DIVERSES

M. ABBEST : Monsieur le Maire nous arrivons en fin de réunion du conseil municipal et je voudrais quand même revenir, si vous le permettez, sur ce qui c'est passé en début de séance.

Monsieur le Maire, en tant que garant du bon déroulement et du contrôle des débats du conseil municipal je vais revenir et contester, preuve à l'appui par votre note du 4 janvier 2012 et votre engagement du 3 janvier 2012, la déclaration de Monsieur TANON à laquelle je ne porte guère d'intérêt. Je n'ai pas par habitude de me prononcer sans référence. Monsieur TANON n'a pas, à mon sens, à influencer ou à tenter de diriger les appréciations ni les commentaires de la presse, même avec ses remerciements appuyés. Je ne me serais jamais permis cela.

M. NEANT : Pour une fois que j'ai le micro, merci. Vous n'êtes pas sans savoir que Saint Quay, participe à l'aéroport de Saint Briec. Alors je voulais vous donner quelques informations, puisqu'on a 1 voix, la mienne, pour vous dire qu'il y a trois projets actuellement. Un projet photovoltaïque, d'assez grande ampleur, il y a tous les bâtiments qui vont être construits pour des plateformes de logistique et en troisième, vous savez qu'on a une piste importante, qui est assez longue, ils voudraient se diriger vers le sport automobile. Pas du sport automobile comme on l'entend chez nous c'est-à-dire des particuliers à aller sur le circuit mais plutôt des professionnels pour s'occuper d'essais pour les pneus et pour les voitures. C'est tout ce que je peux vous dire pour le moment, mais je crois que c'est parti sur une bonne base pour pouvoir, parce que vous savez que l'aéroport coûte beaucoup d'argent au conseil général, et il voudrait rentabiliser l'affaire le plus rapidement possible. Merci de votre attention.

M le Maire : j'ai deux questions diverses à vous proposer.

La première concerne le cinéma. Nous allons préparer un cahier des charges pour le marché de passation de prestation de service mais le temps de le préparer, de lancer le marché, de donner un délai minimum aux candidats intéressés pour nous répondre, d'analyser les offres puis de prendre les décisions, j'en ai parlé avec Philippe LOUESDON tout à l'heure, il m'a proposé, de passer un contrat de prestation de service avec Quay Wawes c'est-à-dire la société de Bruno Lecoeur qui assure actuellement la continuité du service public, pour le mois d'avril sinon nous serons pris par les délais et le cinéma ne pourra plus fonctionner. Pour assurer la continuité du service et donner le temps nécessaire à la décision du choix du prestataire de la

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

procédure que nous avons votée, je vous propose de m'autoriser à signer ce contrat pour le mois d'avril. Avez-vous des questions ?

M. LORANT : quel est le montant ?

M le Maire : le montant n'est pas déterminé aujourd'hui parce qu'il va dépendre du nombre de séances. Je répète : en janvier il y en a eu 36 + 2 scolaires, en février 65 + 2 cela justifiait l'augmentation de la facture, en mars 42 plus 2 scolaires et en avril il y avait prévu 69 du fait des vacances scolaires.

M. LORANT : Il est difficile de voter là-dessus parce que c'est à géométrie variable Monsieur le Maire, un coup c'est 4.000 €, le mois d'après c'est 7.000, c'est 6.000. On s'aperçoit de toute façon que sur un marché sur les trois derniers mois on est arrivé à 14.902 € de prestation cela fait beaucoup.

M. NEANT : Je peux répondre à cela. Il faut savoir que Bruno Lecoer a été embauché par la mairie à un prix qui était de 2.200 € là-dessus il y avait les charges sociales qui étaient de 50 % donc 1.200 € vous faites le calcul, plus les vacances, il y a un montant de 360 €, ce qui arrive à un total de 3960 € à la charge de la mairie à l'époque. Donc je pense que sa prestation qu'il fournit actuellement n'est pas plus chère que ce qu'il avait avant.

M. LORANT : Nous n'avons pas été à la même école 3.960 € de toute façon multiplié par 3 ...

M. NEANT : je sais que tu es très très fort Alain pour les chiffres mais on n'y comprend jamais rien, c'est cela la différence.

M. LORANT : 3.960 €, là on est sur une prestation à pratiquement 5.000 € par mois, HT je rappelle.

M. NEANT : je te ferai remarquer qu'il a quand même les autres personnels à payer avec cela.

Monsieur le Maire fait passer au vote.

Délibération n° 12-21/02-17

Contrat de prestation de service pour le cinéma

Le Conseil Municipal a décidé d'engager une consultation pour un marché de prestation de service concernant l'organisation des séances et la projection des films au cinéma Arletty jusque la fin de l'année 2012.

Le recours à un prestataire extérieur pour assurer cette mission permettra à terme de disposer d'éléments complémentaires concernant l'exploitation du cinéma.

Cependant, compte tenu des délais nécessaires pour la mise en place de ce marché, la période du mois d'avril ne pourra pas être incluse dans le contrat à intervenir. Aussi, devant la nécessité d'assurer la continuité du service, et ne pas risquer d'interrompre l'activité du cinéma, il convient de recourir à la société Quay Waves pour poursuivre la mission qu'elle effectue actuellement dans le cadre de l'exploitation du cinéma pour le mois d'avril 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide par treize (13) voix pour, deux (2) voix contre (Mme Sylviane BRE et M. Alain LORANT) et deux (2) abstentions (Mme Mariannick KERVOELEN et M. William ABBEST),

- **de conclure un contrat de prestation de service avec la société Quay Waves pour le mois d'avril 2012 dans le cadre de l'exploitation du cinéma Arletty,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les actes et pièces s'y rapportant.**

Monsieur le Maire : La deuxième question diverse est une information.

Vous savez qu'un groupe de travail s'est créé en mai 2010 avec un certain nombre de représentants du CCAS, de personnes non élues, du Directeur de l'EPAD Jeanne d'Arc pour réfléchir et travailler sur les résidences pour les anciens. Ce travail a conduit à un questionnaire afin de repérer les attentes de toutes les personnes qui sont, soit proches de la retraite, soit déjà à la retraite, en matière de type d'habitat pour leur retraite. Au moment où nous sommes prêts à lancer ce questionnaire, nous avons reçu de la part de la Fondation de France, une proposition d'appel à projet sur justement ce sujet. Nous allons répondre parce que cela est intéressant et va nous permettre d'obtenir des financements si nous sommes retenus bien sûr, mais je pense que notre projet sera retenu parce que nous sommes vraiment dans la cible. Je vous informe que nous allons retarder le lancement de ce questionnaire pour répondre, et on va le faire d'ici le 12 mars, à cet appel à projet de la Fondation de France et nous aurons d'ici juin la réponse positive ou négative afin de pouvoir bénéficier de ce financement.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 21 FEVRIER 2012

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 50.

Comme après chaque conseil, la parole est donnée au public